

COLLECTION P.E. P.

Les espaces publics urbains : Pistes de réflexion stratégiques pour guider le Plan d'urbanisme et mobilité de Montréal



Mai 2023

Ce **Cahier In.SITU 11** est constitué du rapport de recherche du Volet 3 de l'étude « P.E.P. Projet Espaces Publics ».

Ce rapport a été présenté à la *Division de la planification urbaine* (*Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité*) par une équipe de la Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG UQAM) constituée de :

- Des professeurs-chercheurs : Florence Paulhiac Scherrer, titulaire de la Chaire (direction scientifique), et Michel Rochefort (cochercheur), Département d'études urbaines et touristiques, UQAM
- Des auxiliaires de recherches : Francesco Caceres et Samuel Miron (collaborateurs), Département d'études urbaines et touristiques, UQAM

Livré initialement le 26 mars 2022 - corrigé et modifié le 15 février 2023 – commenté par la Ville en et mis en ligne en mai 2023



Crédits photos dans ce cahier : @GuillaumeEthier 2022



Table des matières

Présentation de la recherche « P.E.P. »	7
PARTIE 1 : PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE SUR LES ESPACES PUBLICS MONTRÉALAIS	8
1.1 Retour sur les principaux enseignements tirés du volet 1 de la recherche : “Les spécificités des espaces publics montréalais”	8
1.1.1 Triomphe et périls des typologies d’espaces publics classiques montréalais	8
1.1.2 Des écosystèmes d’espaces publics	10
1.1.3 Des diagnostics terrain réguliers et en amont des interventions urbanistiques	11
1.1.4 Les freins de la surréglementation	11
1.1.5 Le potentiel de l’intimité dans les espaces publics	11
1.2 Retour sur les enjeux tirés du volet 2 de la recherche :	12
1.2.1 La vocation des espaces publics en milieu urbain	12
1.2.2 Les enjeux substantiels	13
1.2.3 Les enjeux procéduraux et de gouvernance	15
1.3 Retour sur les enseignements tirés des ateliers d’idéation avec les parties prenantes des espaces publics montréalais	17
1.3.1 La méthodologie employée	17
1.3.2 Les principaux enseignements tirés de l’atelier 1 : “La rue”	19
1.3.3 Les principaux enseignements de l’atelier 2 : “Les parcs et les places”	24
1.3.4 Les principaux enseignements de l’atelier 3 : “Les espaces publics innovants”	29
1.3.5 Les enjeux substantiels, procéduraux et de gouvernance bonifiés	33
PARTIE 2 : PISTES DE RÉFLEXION POUR GUIDER LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES ESPACES PUBLICS	40
2.1 Principes d’une planification spatiale nourrie des Espaces publics	40
2.1.1 Le contexte du Projet de ville : des espaces publics dynamiques au cœur des milieux de vie innovants	40
2.1.2 Les trois principes stratégiques de planification des Espaces publics dans le PUM	41
2.2 Des enjeux identifiés aux axes stratégiques et aux outils	43
2.2.1 Proposition d’axes stratégiques dédiés aux espaces publics dans le cadre du PUM	43
2.2.2 Objectifs suggérés en lien avec les 3 axes stratégiques proposés	44
2.2.3 Enrichir les connaissances et consolider leur partage pour tous les types d’espaces publics	46

2.2.4 Engager le dialogue et coconstruire le projet selon les différents types d'espaces publics	46
2.2.5 Expérimenter et (re) (dé)réglementer selon les différents types d'espaces publics	50
2.2.6 Exemples inspirants	54



Présentation de la recherche « P.E.P. »

La recherche intitulée « P.E.P : Projet Espaces publics » a été réalisée en 3 volets par une équipe pluridisciplinaire de la Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG UQAM) pour le compte de la Ville de Montréal.

En lien avec l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et du Projet de ville (2021) définissant les partis pris municipaux, les grands défis à relever et les éléments de vision pour guider la transformation de la ville d'ici 2050, la recherche contribue à « Définir une stratégie d'intervention pour la transformation des espaces publics de Montréal ». Pour cela, elle vise :

- Le développement de connaissances et de référents communs sur la typologie des espaces publics présents sur le territoire des 19 arrondissements en lien avec leurs fonctions, leurs utilisations actuelles, puis leurs modes de planification et gouvernance afin de guider la mise en œuvre du PUM.
- La définition d'une vision d'intervention intégrant la diversité de fonctions pouvant être assumées par les espaces publics montréalais actuellement et dans l'horizon 2050 (sociales,

environnementales, de mobilité, de santé, culturelles, récréatives et économiques) afin d'alimenter le PUM et de favoriser la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et complète d'intervention.

La recherche est constituée de trois volets :

- **Le volet 1** a pour but de définir et cerner les différents types d'espaces publics présents sur le territoire de Montréal en incluant la composante morphologique et celles des usages.
- **Le volet 2** porte sur les différents enjeux (substantiels et procéduraux) de la gouvernance à l'égard des espaces publics dans le contexte montréalais.
- **Le volet 3** a pour objectif de présenter les enseignements tirés de la recherche et de cerner les modalités stratégiques d'intégration des espaces publics au PUM.

Chaque étape de la recherche a donné lieu à la production d'un rapport publié dans la série des Cahiers In.SITU (Collection P.E.P) de la chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente. Ces cahiers sont disponibles en accès libre sur le site de la chaire (<https://villeintelligente.esg.uqam.ca/>).

Ce Cahier In.SITU 11 est consacré au Volet 3 de P.E.P. Il présente tout d'abord les principaux résultats et enseignements tirés des volets précédents, ainsi que les conclusions de trois ateliers d'idéation avec diverses parties prenantes montréalaises (partie 1). Il propose ensuite une série de recommandations pour accompagner la production du futur Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal (partie 2).

Partie 1 : Présentation des enseignements de la recherche sur les Espaces publics montréalais

1.1 Retour sur les principaux enseignements tirés du volet 1 de la recherche : “Les spécificités des espaces publics montréalais”

1.1.1 Triomphe et périls des typologies d'espaces publics classiques montréalais

Dans le cadre du volet 1, la recherche a un point de départ et un point d'arrivée qu'il faut bien distinguer.

Au départ, il s'agissait de **mettre à l'épreuve des typologies classiques d'espaces publics montréalais** grâce à l'étude détaillée d'un échantillon de **21 lieux représentatifs** sur l'ensemble du territoire montréalais. Pour chaque espace choisi, nous avons mené une double étude typologique et d'appropriation :

- La première a permis de caractériser **l'organisation matérielle** de ces espaces et de mieux comprendre leur intégration à différentes échelles territoriales et au sein de tissus urbains diversifiés.
- La seconde, qui consistait à observer les **appropriations citoyennes** dans ces différents espaces, a montré un certain alignement avec les aspirations de leurs concepteurs, mais aussi des innovations dans les usages qui sont, règle générale, bien absorbées par ces espaces.

De fait, nous constatons dans l'ensemble que les **sept typologies classiques étudiées à Montréal** ont une prégnance dans l'organisation de la ville, et conservent une filiation historique dans la structure urbaine qui mérite qu'on parle encore, à ce jour, de grands parcs urbains, de places publiques et d'espaces publics linéaires, pour en nommer quelques-uns. D'autres typologies concernent de nouveaux espaces publics émergents, comme les espaces réappropriés, mais tout indique ici que cet exercice de catégorisation des espaces publics est relativement conforme avec nos hypothèses de départ.

Ainsi de ces 7 types, il est possible de regrouper ces différents espaces publics pour considérer **trois grandes catégories génériques**, soit :

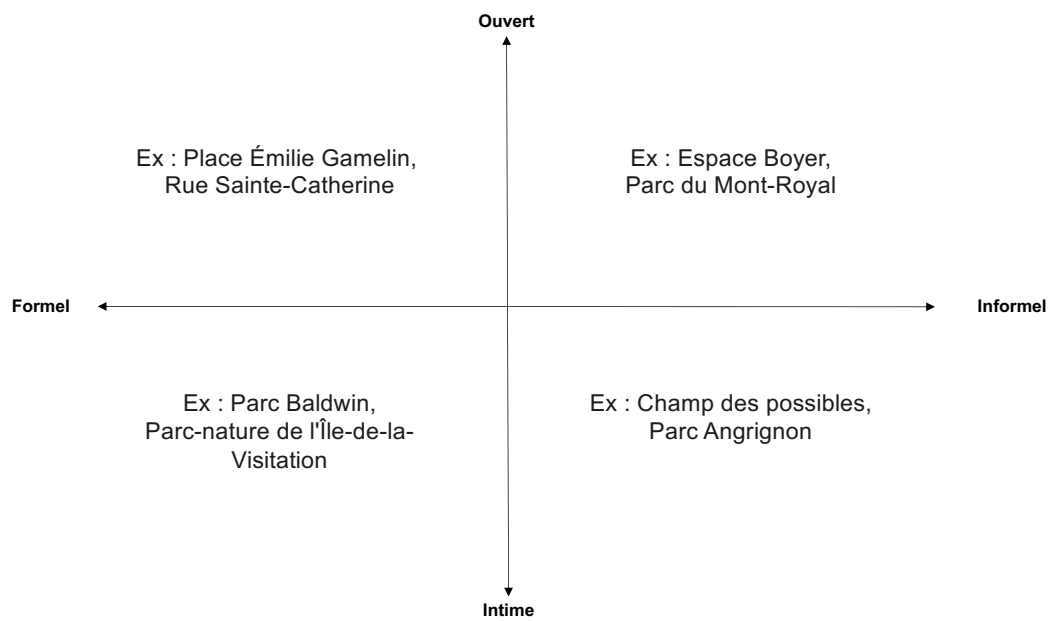
- les espaces linéaires de type rue,
- les espaces ouverts de types parcs et places
- les espaces innovants ou émergents.

Cette approche en 3 catégories permet de poursuivre notre analyse en identifiant les problématiques d'intervention et les enjeux communs à ces différents espaces, comme le propose le volet 2 de la recherche.

Mais l'analyse du volet 1 a également voulu transcender toutes ces typologies somme toute « classiques » en mettant l'accent sur **les attraits et les défis communs à tous types d'espaces**, du grand parc nature jusqu'à la ruelle. C'est sur ce plan que cette recherche peut contribuer plus directement à l'élaboration de nouvelles mesures urbanistiques et de mobilité novatrices et prenant en compte les besoins émergents en matière d'espaces publics à Montréal.

Cette analyse transversale considère que **tous les types d'espaces publics s'inscrivent le long de deux axes** qui vont d'espaces très formels jusqu'à des espaces très informels, et qu'ils se situent sur un autre axe distinguant des espaces très ouverts et des espaces très intimes. À la lumière de ces constatations, nous considérons que chaque milieu de vie devrait contenir un écosystème d'espaces publics qui couvrent l'ensemble de ces besoins concurrentiels, ce qui nous a menés à suggérer, pour le bien de la réflexion, de nouvelles typologies transversales.

Les espaces publics peuvent être situés sur deux axes :
ouverture/fermeture et formel/informel



2

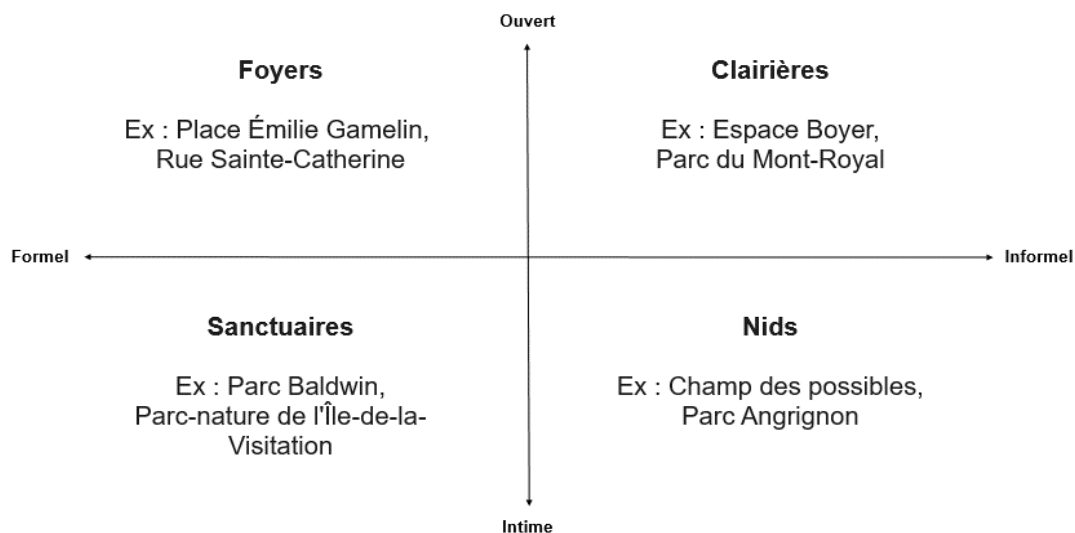
1.1.2 Des écosystèmes d'espaces publics dans chaque quartier

Les analyses des résultats des fiches typologiques morphologiques présentées en conclusion de rapport Volet 1 (*voir Cahier In.SITU 8*) ont permis de révéler des défis urbains auxquels différentes mesures urbanistiques pourraient tenter de répondre

Tout d'abord, il apparaît pertinent de **planifier chaque milieu de vie montréalais comme un écosystème dans lequel on retrouve des espaces publics complémentaires** sur le plan des appropriations. Cela signifie que ces espaces publics possèdent des degrés de formalité/informalité et d'ouverture/intimité très variés, et ce, qu'importent les typologies dans lesquels on peut classer ces espaces.

Pour baliser les besoins de chaque écosystème, il serait pertinent **d'intégrer au moins un espace à l'intersection de ces deux axes**, à savoir des « foyers » (des espaces formels et ouverts), des « clairières » (des espaces informels et ouverts), des « sanctuaires » (des espaces formels et intimes) et des « nids » (des espaces informels et intimes).

Cette proposition est illustrée ci-dessous en reprenant les exemples précédents.



1.1.3 Des diagnostics terrain réguliers et en amont des interventions urbanistiques

Ensuite, il apparaît pertinent de **produire régulièrement, et surtout, avant d'intervenir sur un espace, des diagnostics de terrain** qui prennent en compte non seulement les **besoins** en équipements des quartiers, mais aussi les besoins plus intangibles en bien-être et en socialisation révélés par des études d'appropriations des espaces publics.

Ces diagnostics devraient **s'adapter à l'échelle écosystémique proposée**, c'est-à-dire que chaque espace devrait être considéré dans ses relations de complémentarité/interdépendance avec les autres espaces publics (ex. : le rôle de la rue locale lorsqu'il y a absence ou présence de ruelle ; abondance ou déficit de parcs et espaces verts et de cours arrière, etc.).

1.1.4 Les freins de la surréglementation

Ensuite, il s'agit de prendre acte **des freins qu'imposent la surréglementation des espaces publics et tester à petite échelle la faisabilité de relâcher un peu plus ces règles** de manière à favoriser l'émergence de nouvelles formes d'appropriations.

Par exemple, les acteurs du placemaking et de l'urbanisme transitoire à Montréal font régulièrement état des rigidités de la réglementation qui freine des projets plus légers et malléables, comme la réglementation sur la vente d'alcool (qui empêche d'autres usagers d'entrer

sur un site avec leur propre alcool, ce qui peut renforcer leur exclusion).

Un autre exemple concerne les réflexions de l'organisme MTL24/24 et de son Conseil de nuit qui plaident pour des innovations dans l'exploitation de la nuit urbaine, comme des heures de fermeture des parcs et des espaces publics plus variables.

1.1.5 Le potentiel de l'intimité dans les espaces publics

Enfin, il apparaît tout aussi pertinent **d'explorer les frontières de l'intimité dans la conception des espaces publics tout en prenant en compte les enjeux d'accessibilité et d'inclusion** que pourrait entraîner ce type d'appropriation.

L'ère numérique et la récente pandémie de COVID-19 semblent ouvrir de nouveaux horizons pour les espaces publics urbains qui sont de plus en plus appropriés comme une « extension du domaine résidentiel » (Ethier, 2022, La ville analogique, p. 62) où l'on va se détendre seul ou avec ses proches.

Une approche sécuritaire des espaces publics prévaut cependant à ce jour et tente d'éviter que les utilisateurs s'isolent et s'approprient les lieux trop longtemps. Ces craintes semblent largement surestimées, comme en fait foi cette étude qui montre comment des lieux comme le parc Angrignon sont investis par des familles entières sans que des dégradations importantes en résultent.

Mais qui dit « intimité » ne dit pas « exclusion », ce qui veut dire que même les espaces les plus intimes, comme les ruelles, ne devraient pas être inaccessibles au plus grand nombre.

1.2 Retour sur les enjeux tirés du volet 2 de la recherche :

“Les espaces publics urbains et la planification stratégique. Enjeux substantiels et procéduraux”

Dans le cadre du volet 2, la recherche a examiné **les conditions et les modalités de l'action publique favorisant le passage de la gestion régulière des différents espaces publics à des modalités de gouvernance collective de ces lieux**. En effet, les processus et les instruments propres à la gestion quotidienne ou régulière des EPU sont désormais à réinterroger au regard d'enjeux d'intervention sur ces espaces de plus en plus complexes.

Les processus et instruments de gestion des EPU sont indispensables pour assurer certaines qualités des espaces en question (entretien, aménagement des équipements et du mobilier, etc.). À ce titre, ils produisent des effets attendus (propreté, sécurité, etc.). Leur évolution est souvent incrémentale et leur mobilisation relève de logique sectorielle d'intervention relativement cloisonnée. Ils peuvent également produire des effets inattendus ou encore avoir une portée limitée sur certains usages des EPU.

Cependant, il est rare de les interroger sous l'angle de la gouvernance, c'est-à-dire des dispositifs

d'acteurs associant diverses parties prenantes, aux prises de décisions et aux actions dédiées à ces espaces.

Pourtant, la diversité et la complexité des enjeux d'intervention sur les EPU suggèrent que les acteurs publics soient capables d'opter pour des formes agiles et innovantes de gouvernance des EPU. L'hypothèse est que la planification stratégique est le lieu où peuvent se définir les modalités et les instruments de cette gouvernance spécifique des EPU.

Cette problématique de la gouvernance des espaces publics en milieu urbain est encore un aspect peu abordé et documenté de la pratique professionnelle et des recherches académiques. Nous proposons donc de combler cet angle mort à travers les enseignements tirés de la recherche. Les enseignements portent sur la vocation des espaces publics en milieu urbain, les enjeux substantiels pour l'action collective et les enjeux procéduraux et de gouvernance.

1.2.1 La vocation des espaces publics en milieu urbain

L'expression « **espaces publics urbains** » (EPU) est mobilisée pour décrire les espaces physiques historiquement implantés au sein d'ensembles urbains bâtis afin de faire la différence avec les espaces publics politiques ou symboliques.

- Ce sont des **espaces non bâtis, ou libres, ouverts et accessibles** à toutes et tous a priori, *sans but lucratif*.
- Ils appartiennent généralement **au domaine public**. Ils sont parfois de **tenure privée**, tout en conservant les qualités d'ouverture et d'accessibilité précitées. Ils se distinguent ainsi des bâtiments à caractère public ou des

espaces ouverts (publics ou non) à usage restreint (comme, par exemple, une zone d'activités économiques portuaires).

- Ils sont **hérités (anciens)** ou au contraire **émergents (récents)**. Leurs formes et leurs usages ne sont pas statiques, mais ils se modifient dans le temps et dans l'espace. Omniprésents dans la ville, ils sont inégalement répartis dans le temps et dans l'espace.
- Rappelons que, quelles que soient leurs formes, les EPU présentent **plusieurs caractéristiques communes ou universelles**. Ainsi, les espaces publics urbains sont définis comme **des biens communs ou collectifs**, en présentant cependant des **formes et des usages diversifiés et évolutifs** dans le temps et l'espace.

Il est possible de dresser différentes **typologies des EPU**, comme le volet 1 de la recherche l'a démontré (voir Cahier In.SITU 8). Ces typologies sont à **géométrie variable** selon les dimensions privilégiées. Il est ainsi possible de croiser des dimensions telles que, d'une part, leur **morphologie** et leur **insertion** dans les tissus urbains et, d'autre part, les **usages** et les **appropriations** dont ils font l'objet. Cette combinaison permet de mieux cerner les vocations complexes et évolutives des EPU.

Tous les EPU participent à la vie urbaine en accueillant diverses activités et usages sociaux. Ce

1.2.2 Les enjeux substantiels

La nature et la vocation des EPU soulèvent **différents types d'enjeux pour l'action publique et collective** (enjeux dits "substantiels").

sont des espaces accueillant les **mouvements** et les **pauses** de personnes et de biens. En tant qu'espaces de pratiques sociales, les EPU peuvent être définis comme des **lieux de rencontre et d'interactions sociales**. Les usages qui s'y déploient peuvent être collectifs ou individuels, spontanés ou organisés, encadrés ou non. Ainsi leur vocation est plurielle.

- Les espaces publics linéaires, de type rues, ont pour vocation de supporter les déplacements et la mobilité des personnes et des biens. Cependant, ils sont aussi des lieux de destination, d'interaction, de pause et d'accueil d'activités multiples. Réciproquement, les espaces publics de type parcs et places qui sont des lieux de destination et d'activités sociales sont aussi des lieux de mobilité et de transit.
- Les EPU contribuent, par ailleurs, à la constitution du **paysage urbain** et, ce faisant, à **l'identité collective** que ces espaces soient minéraux ou naturels. Dans cette perspective, ils peuvent être reconnus comme des éléments **culturels et patrimoniaux**. Ils peuvent aussi contribuer aux **activités productives** au sein des villes. Enfin, certains EPU contribuent à l'écosystème urbain et aux enjeux environnementaux contemporains.

- Du fait de leur nature collective et ouverte, les EPU soulèvent des **enjeux d'équité**, en termes d'**accessibilité** et d'**appropriation**.
- Par ailleurs, les usages des EPU doivent se faire dans des conditions de **confort** et de

sécurité afin de préserver l'intégrité des individus et des lieux et assurer une **cohabitation** harmonieuse.

- Les EPU peuvent faire l'objet d'appropriations inattendues, car les usages ne sont pas toujours ceux attendus lorsqu'on les aménage. Inversement, de nouveaux espaces publics émergent parfois, de manière non anticipée. Ces dynamiques soulèvent des enjeux **d'anticipation** et **d'adaptation** des usages ou des formes des EPU.
- Les EPU sont le résultat d'une production ancrée dans le développement historique des

villes. Les valeurs **identitaires, paysagères, voire patrimoniales** qu'ils portent à ce titre soulèvent des enjeux de préservation et de mise en valeur par l'action publique.

- À titre d'espaces « vides », naturels ou minéraux, les EPU sont des réserves ou des **ressources stratégiques**, en tant que **contributeurs potentiels aux bien-être des communautés** (sous l'angle de la santé, de la qualité et des modes de vie) et de la **préservation de l'environnement** (biodiversité, lutte aux changements climatiques, résilience).

Enjeux substantiels des espaces publics urbains

Enjeux	Dimensions
Disponibilité	• Offre suffisante en quantité et localisation
	• Accessibilité universelle et inclusive
	• Appropriation possible par une population diverse
Fonctions et usages	• Amélioration de la santé
	• Préservation de l'environnement
	• Contributions aux mobilités durables
	• Contributions au paysage urbain collectif
Qualité	• Confort et sécurité
	• Convivialité et cohabitation des usages
Évolution	• Adaptation formes et des usages dans le temps et espace

1.2.3 Les enjeux procéduraux et de gouvernance

Les enjeux substantiels soulèvent des **enjeux relatifs aux modalités d'intervention** des pouvoirs publics en charge de planifier, de concevoir, d'aménager et de gérer les EPU. Les termes de "modalités d'intervention" renvoient aux processus de prise de décision et d'action ainsi que système d'acteurs impliqués (ou parties prenantes) ainsi qu'aux relations qu'ils entretiennent entre eux. Les enjeux qui en découlent sont de trois types.

Enjeu 1 : les connaissances produites, actualisées et partagées

- Les connaissances relatives aux EPU ont pour objectif de **mieux comprendre leur rôle et leur utilité sociale**. Ainsi, elles devraient inclure les expériences issues des usages et viser une complémentarité des savoirs experts et non experts.
- La **production de connaissances** est utile pour nourrir des diagnostics, en **amont** des décisions et des interventions, mais aussi au fil de l'eau et **a posteriori** des actions pour saisir leur impact. La production de connaissances doit être **actualisée** régulièrement pour appréhender la réalité des dynamiques des EPU.
- Le **partage de connaissances** ne se limite pas à un seul contexte donné, mais concerne également les mécanismes d'échange à travers des communautés de pratique, pour enrichir les problématiques et les solutions.

Enjeu 2 : les responsabilités, la mobilisation et la coordination des parties prenantes

- Les modalités de gouvernance supposent de baliser les **responsabilités respectives des parties prenantes**, en amont de chaque

intervention. Dans ce partage des rôles, il est essentiel de définir à qui incombe le leadership.

- Le **partage des rôles** permet de répondre aux besoins locaux, tout en favorisant une gestion efficace des EPU, et en soutenant une planification territoriale plus large, aux différentes échelles temporelles que spatiales. Il n'y a **pas de hiérarchie a priori entre les parties prenantes** à convier, notamment pour mobiliser les savoirs utiles et coproduire des connaissances pertinentes.
- En termes de **coordination**, une approche récurrente privilégie le déploiement **d'un cadre de référence d'intervention** sur les EPU à l'échelle de l'agglomération et des villes, ensuite décliné aux niveaux inférieurs, à travers des projets spécifiques.
- Les parties prenantes varient en fonction du contexte et des enjeux de l'intervention. Les actions relèvent essentiellement de **solutions « sur mesure »**.

Enjeu 3 : l'adaptation de l'action collective aux évolutions des usages et des pratiques

- De nouveaux enjeux pour l'action peuvent émerger tout au long du cycle de vie d'un espace public. En conséquence, les **modalités de prise de décision et d'action** peuvent être modifiées pour **répondre adéquatement à ces nouveaux enjeux**, de nouvelles demandes ou besoins.
- La gouvernance des EPU doit aussi pouvoir **identifier dans le temps et les milieux de vie les différentes contraintes à surmonter ou encore les leviers à activer** au long du cycle de vie des espaces publics afin d'assurer leur pérennité spatiale et sociale.

Les enjeux et les modalités de gouvernance des Espaces publics urbains

Enjeux	Dimensions
Connaissances produites, actualisées et partagées	• Nature des connaissances relatives aux EPU (rôle, utilité sociale, enjeux substantiels, etc.) • Prise en compte de l'expérience des usagères et des usagers • Complémentarité des savoirs et des expertises • Production des connaissances à toutes les étapes du cycle de vie • Partage des connaissances entre les parties prenantes et au sein des réseaux de pratique
Responsabilités, mobilisation, coordination des parties prenantes et des échelles d'intervention	• Rôle des parties prenantes et leadership • Disponibilités des ressources techniques, professionnelles, financières et humaines • Processus de coordination entre les parties prenantes et entre les échelles d'intervention (du local à l'urbain, voire au régional)
Adaptation aux évolutions des usages et des pratiques	• Prise en compte des nouvelles demandes et des nouveaux besoins émergeant dans le temps • Identification des différentes contraintes et des leviers d'action tout au long du cycle de vie des espaces publics

1.3 Retour sur les enseignements tirés des ateliers d'idéation avec les parties prenantes des espaces publics montréalais

Afin d'alimenter les réflexions et tirer des enseignements pour la planification stratégique de la Ville de Montréal en urbanisme et mobilité, divers acteurs montréalais ont été conviés à participer à **trois ateliers d'idéation sur les espaces publics montréalais**.

Ces ateliers visaient à discuter des enjeux et dimensions identifiés dans la recension des écrits, voire en ajouter, tant du point de vue substantiel que procédural.

Chaque atelier portait sur un type d'espace public urbain générique, en lien avec les enseignements tirés du volet 1, et la typologie en trois catégories suivantes : la rue, les places et les parcs, et les espaces innovants.

Ces ateliers se sont déroulés les 23 juin ainsi que les 4 et 11 octobre 2022, respectivement.

1.3.1 La méthodologie employée

L'**objectif de chaque atelier** était de rassembler à une même table différentes parties prenantes ayant des actions, des points de vue et des mandats diversifiés sur les trois types d'espaces publics retenus.

Animé par l'équipe de chercheurs de la Chaire, selon un format de groupe de discussion, chaque atelier avait une durée d'environ 3 heures. Chacun d'entre eux a rassemblé de 6 à 16 participantes ou participants. Le choix des personnes à inviter s'est fait conjointement avec l'équipe de la Division de la planification urbaine au sein du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, mandataire et destinataire des résultats de la recherche. Par la suite, cette équipe de la Ville de Montréal s'est positionnée comme observatrice durant les ateliers, sans intervenir dans les échanges.

Chaque atelier débutait par la présentation du type d'espace public au cœur des discussions (respectivement pour les 3 ateliers : la rue; les

parcs et places; les espaces publics innovants) en soulignant les principales dimensions relatives aux vocations de ces espaces, ainsi que les enjeux substantiels et de gouvernance qui leur sont propres, tels que relevés dans la recension des écrits. Par la suite, trois temps d'échange ont eu lieu pour commenter, voir bonifier, ce qui était ressorti de cette recension, mais aussi mieux documenter les situations des EPU montréalais.

Dans cette perspective, nous avons **identifié successivement** :

- **Des enjeux substantiels** manquants, puis les parties prenantes impliquées dans la vie des espaces publics visés.
- Ensuite, les discussions ont porté sur **les outils utilisés et les processus de gouvernance en place**, de façon à souligner leurs forces et leurs faiblesses
- Et les **relations que les acteurs entretiennent entre eux** dans les interventions qui sont déployées au sein des EPU.

Soulignons que l'identification des parties prenantes peut différer légèrement d'un atelier à l'autre du fait de la composition des participants et des dynamiques de discussion au moment de la rencontre. Chaque atelier a donné lieu à un compte rendu détaillé et anonymisé des discussions engagées. Ces comptes-rendus se trouvent en annexe du présent document.

Les sections suivantes exposent les principaux enseignements tirés de ces rencontres. Elles sont présentées pour chaque type d'espaces (Rue, Parcs et Places, Espaces innovants) en abordant les éléments suivants :

- **Un rappel des composantes principales de ces espaces.**
- **Une synthèse des discussions relatives aux enjeux substantiels:** cette synthèse relève des enjeux qui ont été mis de l'avant

par les participants. Présentés dans un tableau, ceux-ci sont de nature substantielle, c'est-à-dire qu'ils abordent les contenus des actions à mener dans ces espaces publics. À leur lecture, il est possible de constater que plusieurs d'entre eux également en lien avec les enjeux de gouvernance présentés par la suite.

- **Une synthèse des enjeux relatifs aux acteurs et aux modalités d'intervention:** une fois les enjeux substantiels discutés, les discussions ont porté spécifiquement

sur l'identification des différentes parties prenantes concernées (présentées dans un deuxième tableau pour chaque type d'espaces), sur les relations qu'elles entretiennent entre elles et sur les outils utilisés. De ces échanges sont ressortis un certain nombre de constats sur les forces et les faiblesses des modalités d'intervention et de leurs relations (présenté dans un troisième tableau).

1.3.2 Les principaux enseignements tirés de l'atelier 1 : "La rue"

L'amorce de chaque atelier a été conçue comme un état de la situation permettant à la fois de saisir leur complexité (ici celle de la rue), en tant qu'espace public urbain protéiforme, et d'énoncer clairement les transformations en cours. Dans le cas des espaces publics de type rue, cette triple approche redéfinit l'usage des voiries en intégrant de nouvelles vocations à celle plus traditionnelle de circulation des personnes et des biens.

Ainsi, **trois composantes** ont été exposées pour entamer les discussions, à savoir :

- **La rue en tant que lieu**
- **La rue en tant que lien**
- **La rue en tant qu'espace écologique et écosystémique** contribuant à la qualité de l'environnement

La qualité de "lieu" de la rue met l'accent sur deux dimensions complémentaires de cette catégorie d'espace. Tout d'abord, cet espace est un lieu de destination, où se déploient diverses activités et interactions sociales. Ensuite, cette conception de la rue met l'accent sur les valeurs urbaines, sociales et culturelles de cet espace public linéaire. Ainsi, l'approche du "Lieu" propose une lecture de la rue en tant que lieu de vie, au-delà de la fonction purement mobilière de la voirie. Cette perception de la rue permet également d'aborder la richesse des usages et des appropriations qui peuvent se développer.

L'approche de **la rue comme "Lieu"** s'accorde également avec les nouvelles typologies de rue apparues au cours des dernières années au sein

des pratiques professionnelles d'aménagement dédié à cet espace (rue-école, woonerf, rue-espace de jeux, etc.).

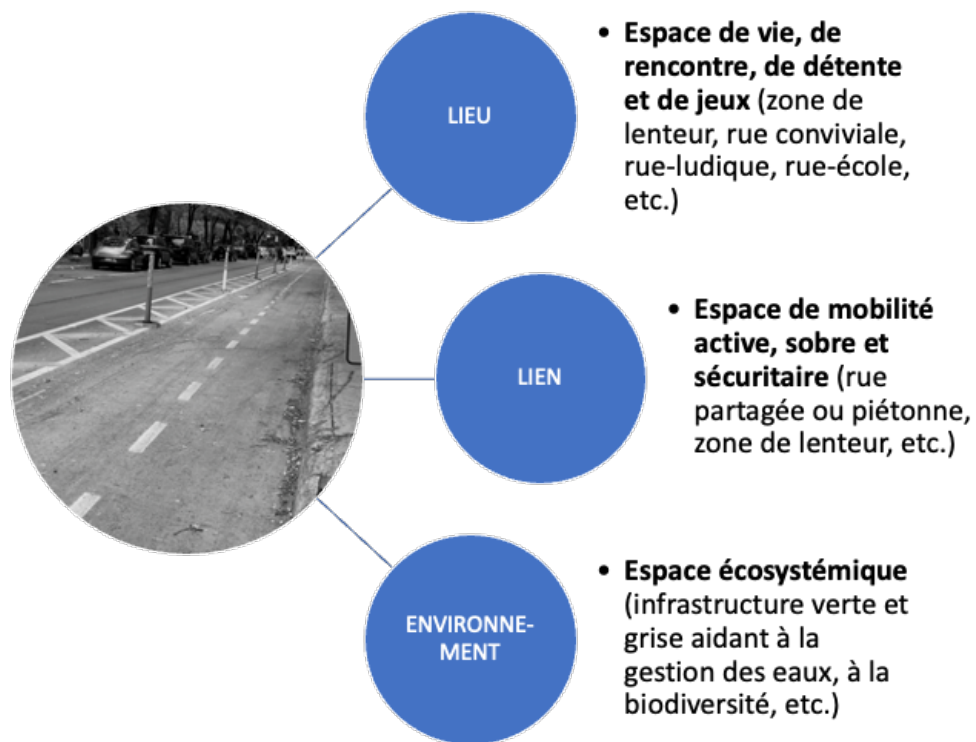
La rue en tant que lien intègre les fonctions de circulation de la voirie, mais propose de mettre l'accent sur sa fonction de réseau, de connexion entre des espaces urbains, d'une part, et sur les nouvelles formes de partages de l'espace public, d'autre part. Ainsi, la rue est appréhendée comme un espace en transformation ou en évolution dans lequel les mobilités collectives et actives orientent de nouveaux aménagements et partage de l'espace.

Cette redistribution de l'espace est conçue pour contribuer à la transformation des pratiques de déplacements quotidiens et favoriser une mobilité plus durable, mais aussi plus sécuritaire. Elle contribue aussi à la qualité de vie des quartiers.

Enfin, la rue en tant **qu'espace écologique contribuant à la qualité de l'environnement** concourt potentiellement à des aménagements aux vocations écologiques et climatiques. En effet, en tant qu'infrastructure en réseau, la rue peut être le support d'interventions favorisant la gestion des eaux de pluie, mais aussi la réduction de l'artificialisation des sols, la lutte aux îlots de chaleur ou encore la cohabitation des différentes espèces vivantes.

Les participants de l'atelier, en validant unanimement ces trois approches, ont insisté sur différentes problématiques qui découlent de cette approche, et qui complexifient les interventions sur la rue.

Illustration des différentes composantes de la rue



Synthèse des discussions relatives aux enjeux substantiels de la rue

La discussion s'est poursuivie en identifiant quatre d'enjeux substantiels spécifiques pour l'action collective, en fonction des expertises rassemblées autour de la table : la transversalité des enjeux et des défis à résoudre, la cohabitation entre les différents utilisateurs de la rue, la temporalité des projets, mais aussi les différents types de rues. Ces différents enjeux sont résumés dans le tableau suivant.

Enjeux substantiels de la rue

Transversalité des enjeux pour l'action collective	La transversalité des trois composantes identifiées (lien, lieu, environnement) est soulignée. Ces trois composantes de la rue ont des impacts sur les interactions sociales, la mobilité, l'environnement, et la santé publique.
Cohabitation des usages	La rue, en tant qu'espace public à part entière, est un espace dynamique, en perpétuelle transformation. Il est possible de la définir comme un espace de mixité fonctionnelle et sociale, aux activités de plus en plus denses, interpellant ainsi une multitude d'acteurs. Ce dynamisme et cette multidimensionnalité génèrent des enjeux de gestion des conflits d'usages, d'accessibilité physique et d'inclusion sociale. Ils génèrent aussi des enjeux de communication entre les parties prenantes, mais aussi de coordination de leurs actions.
Temporalité des projets	L'évolution et les transformations successives de la rue et des besoins associés à sa fréquentation soulèvent des questions en ce qui a trait à la durée des projets à réaliser, mais aussi au statut de cet espace. Ainsi, les projets dédiés à la rue sont aux prises avec deux tensions : la pérennité des interventions et la multiplication des expérimentations. Par ailleurs, "la" rue est devenue un espace malléable et dynamique qui peut remettre en cause la pertinence des approches d'aménagement et de gestion, ainsi que des modalités d'interventions héritées.
Types de rues et complexité des relations	Toutes les rues se modifient ou "réagissent" à leur environnement immédiat, mais aussi aux publics diversifiés qui les fréquentent et aux parties prenantes concernées. Selon leur emprise, leurs aménagements et leurs fonctions, certaines rues peuvent être plus complexes que d'autres à aménager, faire évoluer ou gérer quotidiennement. Les difficultés entourant notamment leur gestion tendent à augmenter en fonction de la diversité des acteurs et des usagers en présence (commerçants, citoyens, consommateurs, réseaux, autobus, etc.).

Synthèse des enjeux relatifs aux acteurs et aux modalités d'intervention dans la rue

Le tableau suivant résume les différentes catégories d'acteurs identifiées par les participants.

Catégories d'acteurs de la rue identifiés par domaine d'intervention

1. Acteurs publics municipaux • Ville et arrondissements
2. Acteurs locaux publics, privés ou à but non lucratif dans les domaines de : • Aménagement • Santé • Sécurité publique • Mobilité (acteurs publics, OBNL, etc.) • Réseaux d'utilité publique ou des services publics contractualisés
3. Producteurs privés ou publics dans les domaines de la production de connaissances et communication • Universitaires • Producteurs de données • Médias
4. Société civile organisée ou non • Société civile pan-montréalaise ou québécoise • Société civile de proximité
5. Acteurs privés ou publics dans l'évènementiel • Culture, loisirs (hors ville et arrondissements)
6. Bailleurs de fonds • Financement privé des projets • Financement public des projets

Ce portrait des parties prenantes est assorti d'un certain nombre de constats sur les forces et les faiblesses des modalités d'intervention et de leurs relations, présentés page suivante.

Forces et Faiblesses des relations entre parties prenantes

Forces

- Collaboration, concertation et culture du partenariat de plus en plus répandues malgré la complexité des parties prenantes en présence et des enjeux substantiels à résoudre
- Élaboration plus soutenue de plans municipaux pouvant servir de points de repère aux différents acteurs concernés par les enjeux relatifs à la rue
- Expériences passées favorisant le développement d'une expertise organisationnelle, l'amélioration des processus ainsi qu'une coordination plus structurée des projets en cours ou futurs
- Expériences passées permettant de tirer des enseignements contribuant à une meilleure compréhension des enjeux contemporains, des pistes d'intervention et des modalités de travail
- Nouvelles technologies communicationnelles facilitant le dialogue et le partage de connaissances entre parties prenantes

Faiblesses

- Mécanismes de concertation ne permettant pas toujours l'arrimage des divers intérêts entre les acteurs et une réelle coproduction des projets
- Importance de revoir ou de clarifier le processus décisionnel (design de processus) et la responsabilité des parties prenantes
- Besoin d'améliorer la culture de gestion de projet, la connaissance des parties prenantes et la priorisation des interventions
- Processus de concertation, coanimation, co-construction et cogestion avec les citoyens et la société civile à parfaire
- Manque de moyens ou de temps pour à un réel dialogue entre les parties prenantes
- Relations de pouvoir ne permettant pas toujours de mettre les usagers au centre des décisions et qui accordent souvent trop de place à des considérations techniques
- Multiplicité des mécanismes d'échange créant de la discontinuité et soulevant un besoin d'harmonisation dans les mécanismes de concertation mis en place
- Innovation dans les pratiques pas toujours perceptible et difficulté de discuter de certaines contraintes techniques considérées comme immuables
- Manque de réflexe dans la diffusion des connaissances
- Difficulté de dépasser le cas par cas du fait du cadre juridique variable dans les arrondissements
- Manque de priorisation des projets ou des enjeux qui rend plus conflictuel le jeu des parties prenantes et plus difficile la gestion des conflits
- Manque de consensus sur les lignes directrices d'aménagement lorsqu'elles existent.
- Difficulté de prendre en compte la temporalité et la variabilité des usages et des usagers
- Identification in situ des besoins et des types d'usagers incomplets
- Manque de consensus sur les indicateurs de suivi

1.3.3 Les principaux enseignements de l'atelier 2 : "Les parcs et les places"

Comme pour l'atelier sur la rue, l'atelier 2 s'est ouvert avec la présentation des mêmes composantes, afin de décrire la complexité des parcs et des places ainsi que les transformations en cours, soit :

- Les parcs et places en tant que lieu;
- Les parcs et places en tant que lien;
- Les parcs et places en tant qu'espace écologique et écosystémique contribuant à la qualité de l'environnement

L'approche en terme "**Lieu**" vient remanier quelque peu les typologies préexistantes relatives au parc (grands parcs régionaux, squares, parcs de proximité, pocket parks, etc.) et des places également. Ainsi, en tant que **lieux d'activités et de destination**, les parcs et places traditionnellement conçus et aménagés comme des espaces de sociabilité, accueillent aujourd'hui une variété d'activités individuelles ou collectives, tant formelles qu'informelles, attendues et inattendues. Ce sont des **lieux de rencontres et de loisirs**. Ces espaces contribuent également à dessiner des **paysages urbains, naturels, patrimoniaux et quelques fois productifs**. Ainsi, ils possèdent souvent une **valeur identitaire** importante, locale ou régionale, voire parfois internationale.

Cependant, leur présence, leur accès et leurs usages sont inégalement répartis au sein des

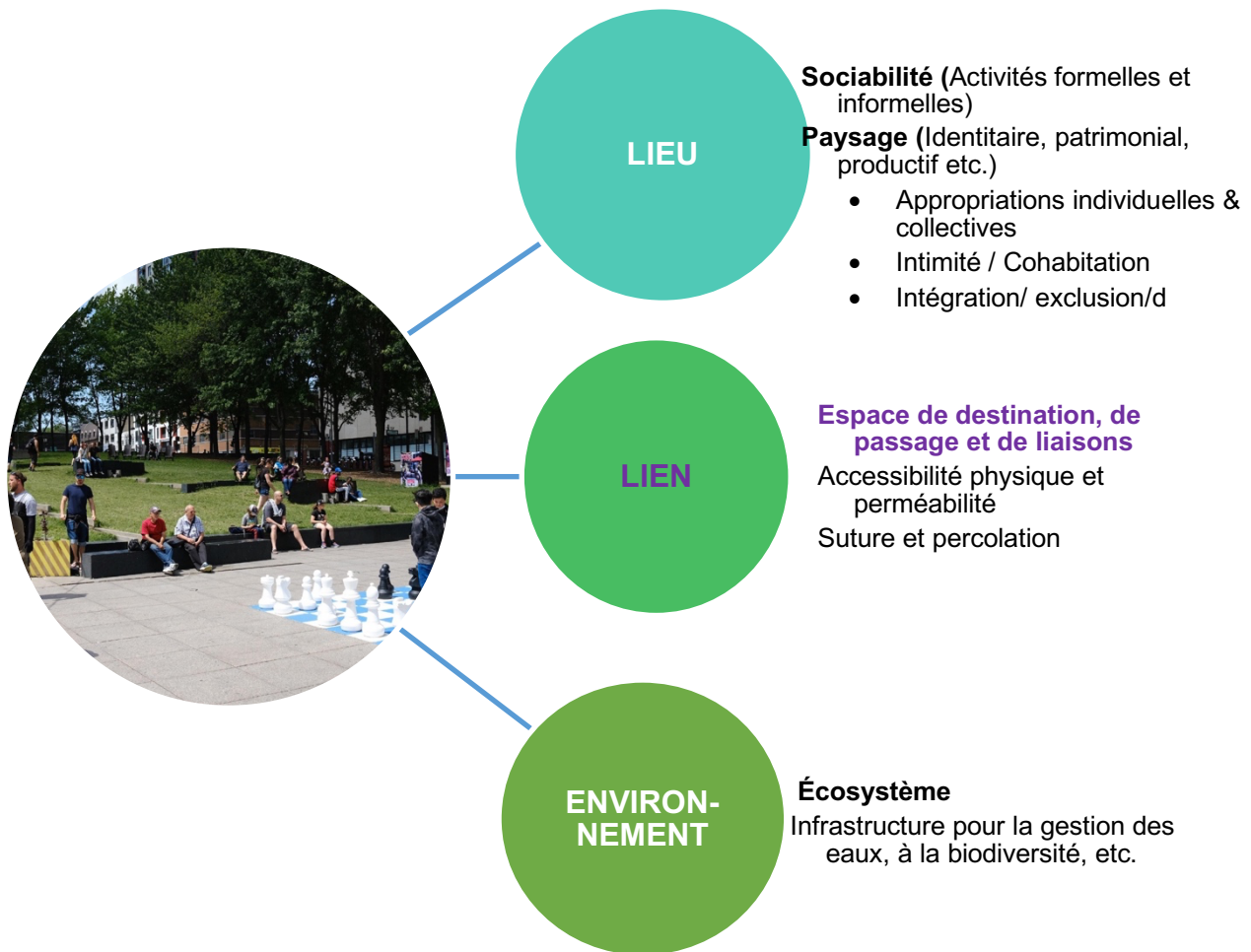
territoires et de la population. Ils peuvent alors générer un sentiment d'exclusion voire des phénomènes de conflits d'usages et d'appropriation.

En tant que **lien**, les parcs et places sont des **espaces de mobilité et de transit**. Comme destination, ils génèrent des déplacements en leur direction et à partir d'eux, mais aussi en leur pourtour. Mais en tant qu'espace de mobilité, ils sont connectés à d'autres espaces de mobilités et des déplacements de transit s'observent à travers d'eux. Se faisant, ils peuvent être considérés comme des espaces de suture et de percolation entre divers espaces publics et milieux de vie.

Enfin, en tant qu'**espace écologique contribuant à la qualité de l'environnement**, les parcs et les places peuvent contribuer de manière importante à la **biodiversité** en milieu urbain (exemple des parcs nature contribuant à la diversité de la préservation de la faune et la flore; exemple des mini forêts), mais aussi à la **lutte aux changements climatiques et à la santé publique** par leurs aménagements (verdissement des quartiers).

Cette triple approche des parcs et places propose donc de penser leurs aménagements et leurs transformations au-delà de leur périmètre traditionnel.

Transformations des visages et des usages



Cette approche a été validée par les participants à l'atelier ce qui a permis de poursuivre la discussion en identifiant les principaux enjeux substantiels relatifs à ces espaces. Ces différents enjeux sont résumés dans le tableau présenté page suivante, regroupée en trois thématiques.

Synthèse des discussions relatives aux enjeux substantiels des parcs et places

Enjeux substantiels des parcs et places

Accessibilité aux espaces	Les milieux de vie ne sont pas tous dotés de tels espaces. Au-delà de la présence de ces espaces, il faut également prendre en considération la dotation de base en équipements dans ces espaces et leurs conditions d'accessibilité sociale et physique.
Temporalités des usages	L'importance de prendre en compte la saisonnalité des usages est ressortie des discussions ainsi que la nécessité d'inscrire les réflexions dans le temps long. Une telle approche est nécessaire afin de tenir compte de l'évolution constante des modes d'utilisation et de conception, mais également dans le temps du quotidien pour comprendre les logiques d'appropriation/réappropriation. Les différentes temporalités des usages doivent être connues et appréhendées dans les projets, tout en évitant la privatisation des espaces par certains groupes au détriment des autres.
Cohabitation des usages	On constate une certaine multiplicité des problématiques de conciliation entre les différents besoins des usagers. Pour garantir une certaine cohabitation, il faut s'assurer de bien mettre en relation les attentes et les besoins collectifs avec les attentes et les besoins de chaque citoyenne ou citoyen. Il faut pouvoir favoriser la cohabitation des usages, dans les parcs et entre les usagers des parcs et les riverains La cohabitation nécessite beaucoup de travail de sensibilisation.
Complexité de la réglementation	La diversité des règlements applicables aux parcs, principalement, et aux places en fonction de leur statut et de leur localisation (chaque arrondissement ayant, entre autres, sa propre réglementation) ainsi que la désuétude ou l'inadaptation desdits règlements complexifient la gestion des usages et le jeu des parties prenantes. Face à la complexité des usages et des interventions à prévoir, il y a un risque de contradictions ou de conflits entre certaines mesures. Or en situation conflictuelle, la réglementation n'apporte pas toujours des solutions. Cette réglementation limite à la fois l'appropriation citoyenne et représente un frein à l'innovation. Par ailleurs, il faudrait pouvoir contextualiser et différencier les interventions selon les contextes.

Avant d'aborder les différentes parties prenantes concernées ainsi que les forces et les faiblesses de leurs relations, l'atelier 2 a permis de faire ressortir un certain nombre d'enjeux relatifs aux modalités et aux instruments d'intervention publique.

Synthèse des enjeux relatifs aux acteurs et aux modalités d'intervention dans les parcs et places

Le tableau suivant résume les différentes catégories d'acteurs identifiées par les participants.

Catégories d'acteurs identifiés (et domaine d'intervention)

1. Acteurs publics municipaux

- Ville et aux arrondissements (Aménagement, urbanisme, parcs)

2. Autres acteurs publics dans les domaines suivants :

- Santé
- Sécurité
- Mobilité

3. Acteurs privés ou publics dans les domaines de la production de connaissances et communication

- Universitaires
- Producteurs de données
- Médias

4. Société civile organisée ou non

- Groupes de citoyens ou d'utilisateurs pour la défense d'intérêts spécifiques
- Groupes de défense d'intérêts (pluri) sectoriels (ex. : SDC ou groupes communautaires, etc.)
- Société civile non organisée (ex. : usagers, voisins, fêtards, touristes, personnes en situation d'itinérance, etc.)

5. Acteurs privés ou publics dans l'événementiel et le loisir

- Domaines du divertissement, du rayonnement sportif, de la culture, etc.

7. Bailleurs de fonds

- Financement privé des projets
- Financement public des projets (provincial et fédéral)

Ce portrait des parties prenantes est assorti d'un certain nombre de constats sur les forces et les faiblesses des modalités d'intervention et de leurs relations.

Mais, la dynamique des échanges au cours de l'atelier a amené les participants à concentrer sur l'identification des faiblesses et en conséquence sur les conditions gagnantes ou des pistes d'amélioration qui en découlent.

Forces et Faiblesses des relations entre parties prenantes

Faiblesses actuelles

- Difficulté de prendre en compte la multiplicité des problématiques en présence dans ces différences espaces, et de concilier les différents besoins ou encore de prioriser les interventions
- Multiplicité des parties prenantes concernées, de leurs formes et contributions possibles
- Méconnaissance réciproque de ces parties prenantes et de leurs compétences
- Complexité de la réglementation (diversité, inadaptation, désuétude) et méconnaissance de celle-ci (manque d'informations partagées et d'outils de communication)
- Manque de connaissances, de leurs circulations et d'expertises partagées
- Manque de mécanismes d'échange et/ou de gestion
- Manque d'intégration des usagers et des organismes de proximité
- Conciliation entre les besoins des usagers et une certaine standardisation
- Prise en compte de la temporalité des usages
- Adéquation entre l'appropriation et la privatisation des espaces
- Accessibilité sociale et physique à améliorer
- Cohabitation à parfaire entre les usages, et entre les usagers et les riverains
- Manque de vision d'ensemble entre les différents EPU d'un territoire

Conditions gagnantes à considérer

- Prendre en compte la multiplicité des problématiques en présence
- Prioriser les interventions,
- Harmoniser la réglementation,
- Accroître la dotation en équipements de base (toilettes, abris, etc.),
- Améliorer les conditions générales d'accessibilité physique et sociale,
- Concilier les besoins et les attentes des usagers et des riverains
- Avoir une vision complémentaire et diversifiée des différents EPU d'un territoire,
- Contextualiser et de différencier les interventions

1.3.4 Les principaux enseignements de l'atelier 3 : "Les espaces publics innovants"

Le troisième atelier a abordé des dimensions quelque peu différentes de celles discutées dans les ateliers précédents. Les espaces publics innovants sont des **lieux plus récents**, à la morphologie variée et qui se sont (re)développés au sein de divers types de tissus urbains, sur des **sites de types friches ou espaces résiduels vacants**. Leurs formes et leurs usages dépendent des acteurs qui portent le projet d'aménagements et de leur environnement immédiat.

Ainsi, du fait de la nature même de ces espaces, l'atelier visait à mieux saisir leurs particularités du point de vue de leurs **conditions d'émergence**, puis des **enjeux qu'ils soulèvent pour l'action collective**. Notamment une des caractéristiques de ces espaces est le rôle que peuvent jouer les citoyens de la conception à la gestion de ces lieux.

Par ailleurs, notons que l'atelier regroupait un plus petit nombre de parties prenantes et celles-ci étaient plus engagées dans trois projets spécifiques. Cette taille de groupe a permis d'approfondir les spécificités de chaque espace et chaque projet.

Par conséquent, les échanges ont porté plus spécifiquement sur les dimensions suivantes :

- Les conditions d'émergence et les facteurs "de réussite" des espaces publics innovants
- les façons de faire et les outils au service de l'"empowerment" citoyen
- les types d'espaces publics et les modalités d'intervention de l'action collective.

Les propos tenus sont ancrés dans un nombre restreint d'expériences concrètes en matière d'espaces innovants. Ainsi, des échanges nous avons tiré trois récits sur les dynamiques d'émergence et de vie de ces espaces publics (voir annexe). Par ailleurs, dans un souci d'apporter une certaine uniformité dans la présentation des trois ateliers, nous avons sélectionné et présenté, ci-dessous, les informations relatives aux enjeux substantiels, puis aux parties prenantes et, enfin, aux forces et faiblesses de l'action collective.

Synthèse des discussions relatives aux enjeux substantiels des espaces publics innovants

Enjeux substantiels des espaces publics innovants

Contexte d'émergence in situ	Les différents récits relatant l'émergence et les dynamiques internes de fonctionnement de ces espaces publics relèvent des processus dits "par le bas" et "in situ". Ces processus renvoient à la participation des usagers et des riverains dans la conception et l'animation de ces espaces. Leur rôle est central. En conséquence, chaque espace présente des enjeux spécifiques, selon les projets en question et en lien direct avec le milieu de vie dans lequel il émerge. Il est impossible de proposer une approche uniforme de ces espaces ; les espaces publics innovants proposent une multiplicité d'enjeux.
Cohabitation incrémentale des usages	Ces espaces sont conçus pour répondre aux besoins des usagers ; ainsi, ils accueillent divers types d'activités prévues et non prévues, et doivent permettre la cohabitation de différents usages individuels et collectifs, de manière incrémentale. Dans cette perspective, dans certains espaces, les aménagements sont conçus comme des " aménagements organiques" relativement malléables et adaptables dans le temps et dans l'espace physique du site.
Appropriation de communs	Les expériences relatées renvoient largement à la constitution de Communs, une forme nouvelle d'espaces collectifs : - Ces espaces publics sont perçus, conçus et appropriés, comme une ressource collective, importante pour le bien-être et la qualité de vie de la communauté environnante. - Par ailleurs, cette ressource est largement organisée et gérée par les usagers eux-mêmes dans cette perspective de bien collectif et pour un accès et un partage collectif.

Synthèse des enjeux relatifs aux acteurs et aux modalités d'intervention dans les espaces innovants

Le tableau suivant résume les différentes catégories d'acteurs identifiées par les participants.

Les catégories d'acteurs identifiés (par domaine)

1. Acteurs publics municipaux

- Acteurs internes à la ville ou aux arrondissements (fonctionnaire, élus)

2. Acteurs experts publics ou privés

- Urbanistes
- Architectes paysagistes
- Experts en innovation (spécialiste impliqué ou super-citoyen)
- Organismes accompagnateurs ou intermédiaires (porteur/médiateur)

3. Acteurs issus de la société civile organisée ou non

- Initiatives citoyennes (administrateurs, résidents riverains)
- Groupes de défense d'intérêts (pluri) sectoriels (ex. groupes communautaires, Tables de quartiers)

Ce portrait des parties prenantes est assorti d'un certain nombre de constats sur les forces et les faiblesses des modalités d'intervention et de leurs relations.

Forces et Faiblesses des relations entre parties prenantes

Forces

- Capacité à accueillir un certain nombre d'activités prévues et imprévues
- Possibilité d'appropriation par une clientèle diversifiée, mais également d'un engagement plus important dans la gestion et l'animation de l'espace
- Aménagement organique qui permet une diversité d'usages avec des frontières floues
- Réflexion qui dépasse les besoins en usage et qui permet de s'inscrire dans un contexte de transition écologique
- Capacité à travailler de façon récurrente, à chaque étape du projet, avec un porteur citoyen et d'accompagner ce porteur dans les rouages administratifs

Faiblesses

- Importance de reconnaître le besoin de travailler à l'émergence d'une culture de la mobilisation et la concertation citoyenne, de favoriser les expérimentations et de développer de nouvelles relations entre la ville et les citoyennes/citoyens.
- Importance d'avoir un porteur citoyen (une association, un organisme, etc.) clairement identifié et une gestion de proximité
- Nécessité de mettre en place un processus de consultation citoyenne plus large et plus inclusif pour éviter une certaine forme de privatisation de l'espace
- Capacité à travailler avec les organismes du quartier pour identifier certains potentiels

- Capacité à mener une consultation/concertation dans le temps long du projet, à la fois plus fluide et moins axé sur des étapes clairement identifiées
- Capacité à créer un mouvement d'adhésion afin de pérenniser le projet
- Besoin de "clarté" administrative pour faire émerger l'empowerment citoyen, mais également pour l'accompagner
- Importance de clarifier les objectifs, mais également les limites afin que cela ne devienne pas un "dédouanement" des responsabilités des pouvoirs publics
- Diffusion des connaissances et des expériences à parfaire
- Importance d'inscrire ce type de projet dans une réflexion territoriale plus large afin de garantir une certaine équité

1.3.5 Les enjeux substantiels, procéduraux et de gouvernance bonifiée

- **Les enjeux substantiels**

Les discussions avec les parties prenantes tenues dans le cadre des ateliers ont confirmé les enjeux substantiels génériques relevés dans la littérature (voir tableau p.15), tout précisant et en identifiant les enjeux les plus saillants propres aux EPU montréalais, selon leur expérience. Plusieurs de ces enjeux dits substantiels soulèvent des enjeux de processus et de gouvernance pour l'action publique.

Ce tableau présenté ci-après repositionne l'ensemble des enjeux substantiels révélés par les trois ateliers dans la grille de lecture produite dans le volet 2 de la recherche.

RUE	PARCS & PLACES	ESPACES INNOVANTS
DISPONIBILITÉ : Enjeux d'équité spatiale et sociale relative à la répartition et l'accessibilité des espaces publics dans les différents quartiers montréalais		
Quels que soient l'échelle et le gabarit de l'espace linéaire considéré, la rue est un espace complexe qui se modifie en fonction de son environnement immédiat et des publics qui la fréquentent. Elle accueille aussi de plus en plus d'activités diverses.	Les parcs et places présentent une répartition et une dotation en équipement inégales selon les différents quartiers montréalais ; Par ailleurs, ils ne sont pas tous accessibles par tous les citoyens; enfin, leurs équipements sont variables.	Ces espaces émergents se présentent comme de nouveaux biens et ressources collectifs, pour le bien-être et la qualité de vie de la communauté environnante (communs). Cependant, leur émergence et leur développement dépendent d'opportunités et de mobilisations locales.
FONCTIONS & USAGES : Enjeux de coordination de l'action collective et d'adaptation des outils de conception et de gestion des espaces publics urbains face à la multiplicité des usages des EPU		
La rue est un EPU ayant pour vocation d'être un Lien, un Lieu un Environnement écologique; ces trois vocations transversales se superposent. Par ailleurs, la rue est un espace de mixité fonctionnelle et sociale, aux activités de plus en plus denses (économique, de mobilité, de santé, etc.), impliquant de nombreuses parties prenantes. <u>Enjeux :</u> communication entre les parties prenantes, coordination des actions et d'interactions multiples entre diverses parties prenantes de coordination interpellant divers domaines de l'action publique	Les parcs et les places ont pour vocation d'être un Lien, un Lieu un Environnement écologique; ces trois vocations transversales se superposent. Ils accueillent une diversité d'usages individuels et collectifs, formels et informels. Or la réglementation qui s'applique dans ces espaces est diverse entre les arrondissements, complexe et souvent désuète. <u>Enjeux :</u> gestion de plus en plus complexe des usages et des parties prenantes. Risque de contradictions ou de conflits entre certaines mesures. Réglementation limitant l'appropriation citoyenne et freinant à l'innovation. Différencier les interventions selon les contextes.	Le contexte d'émergence in situ d'espaces publics repose largement sur une participation accrue des usagers et des riverains. Chaque espace présente des enjeux spécifiques, selon le milieu de vie dans lequel il émerge. <u>Enjeux :</u> Modalités de conception et gestion partagées et citoyennes
QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS : Enjeux de cohabitation des usages et gestion des conflits des EPU		

La rue accueille une multiplicité des problématiques de conciliation entre les différents besoins des usagers. Cette multiplicité peut générer des conflits d'usages. <u>Enjeux :</u> Certaines rues plus complexes que d'autres à aménager, à faire évoluer ou à gérer	Les parcs et places accueillent une multiplicité des problématiques de conciliation entre les différents besoins des usagers. Cette multiplicité peut générer des conflits d'usages. <u>Enjeux :</u> Garantir une certaine cohabitation, Mettre en relation les attentes et les besoins collectifs avec les attentes et les besoins de chaque citoyenne ou citoyen. Favoriser la cohabitation des usages, dans les parcs, entre les usagers des parcs et avec les riverains. Travail de sensibilisation à mener	Ces espaces conçus pour répondre aux besoins des usagers, accueillants divers types d'activités prévues et non prévues. Cette multiplicité peut générer des conflits d'usages. <u>Enjeux :</u> Favoriser la cohabitation des usages, dans ces espaces, entre les usagers et avec les riverains.
TEMPORALITÉS & ÉVOLUTION : Enjeux de l'adaptation des EPU dans le temps et l'espace		
La rue est un espace malléable et dynamique, en perpétuelle transformation. <u>Enjeux :</u> Durée des projets à réaliser et du statut de la rue dans le temps Conciliation entre la pérennité des interventions et la multiplication des expérimentations. La pertinence des approches d'aménagement et de gestion traditionnelles ainsi que des modalités d'interventions héritées.	Les parcs et places sont des espaces dynamiques dont les usages varient selon diverses temporalités. <u>Enjeux :</u> Tenir compte de l'évolution constante des modes d'utilisation et de conception, mais également dans le temps du quotidien pour comprendre les logiques d'appropriation/réappropriation. Importance de prendre en compte la saisonnalité des usages Nécessité d'inscrire les réflexions dans le temps long. Connaître les différentes temporalités des usages et les intégrer aux projets	Les espaces publics innovants sont malléables et dynamiques <u>Enjeux :</u> Favoriser une cohabitation incrémentale des usages, au fil du temps et de la transformation des EP. Favoriser une cohabitation des différents usages individuels et collectifs Prévoir " aménagements organiques" relativement malléables et adaptables dans le temps et dans l'espace physique du site.

Les enjeux procéduraux et de gouvernance

Les discussions avec les parties prenantes tenues dans le cadre des ateliers ont également permis de nourrir les enjeux procéduraux et de gouvernance relevée dans la littérature (voir tableau p.17), notamment en identifiant les plus saillants dans le cas des EPU montréalais.

Le tableau présenté ci-dessous repositionne l'ensemble des enjeux révélés par les trois ateliers dans la grille de lecture produite au volet 2 de la recherche. À leur lecture, il est possible de constater plusieurs liens avec les enjeux substantiels mentionnés précédemment et, plus particulièrement, avec ceux des catégories “fonctions & usages” et “temporalité & évolution”.

RUE	PARCS & PLACES	ESPACES INNOVANTS
CONNAISSANCES PRODUITES, ACTUALISÉES ET PARTAGÉES : Enjeux de gouvernance liés à la nature des connaissances, à la prise en compte de l'expérience des usagères et des usagers, à la complémentarité des savoirs et des expertises, à la production des connaissances à toutes les étapes du cycle de vie et au partage des connaissances Dans les 3 ateliers, l'un des principaux aspects ressortis des discussions est celui de l'importance de favoriser le partage des connaissances et des d'expertises. Pour la plupart des participantes et participants, cet aspect a également des conséquences sur l'enjeu suivant, soit celui de la responsabilisation, mobilisation et coordination des parties prenantes. Les 3 ateliers ont soulevé des pistes d'amélioration possibles (faiblesses) quant aux mécanismes de gouvernance en place. Celles-ci s'enrichissent mutuellement. Pistes d'amélioration possibles (faiblesses) : • Manque de connaissances entourant les expertises (les parties prenantes pouvant être interpellées), les expérimentations (les innovations) et les outils déjà existants (financiers, techniques, légaux, etc.) • Manque de réflexe dans la diffusion des connaissances • Identification in situ des besoins et des types d'usagers incomplets • Consensus à parfaire sur les indicateurs de suivi à mettre en œuvre		
RESPONSABILITÉS, MOBILISATION, COORDINATION DES PARTIES PRENANTES ET DES ÉCHELLES D'INTERVENTION : Enjeux de gouvernance liés au rôle des parties prenantes, à la disponibilité des ressources et aux processus de coordination		
Lors de l'atelier 1, la plupart des propos ayant trait aux enjeux procéduraux et de gouvernance ont porté sur le rôle des parties prenantes et leur coordination. Pour l'espace « rue », il semble s'agir des deux principaux enjeux. Pistes d'amélioration possibles (faiblesses) : • Mécanismes de concertation trop nombreux et ne permettant pas toujours l'arrimage des divers intérêts et une réelle coproduction	Dans l'atelier 2, plusieurs échanges ont également porté sur le rôle des parties prenantes et leur coordination. Si certaines pistes d'amélioration se ressemblent, d'autres insistent davantage sur la difficulté de prendre en compte la diversité des besoins et l'importance d'avoir une vision d'ensemble. Pistes d'amélioration possibles (faiblesses) : • Difficulté de prendre en compte la multiplicité des problématiques, de	Les propos tenus lors de l'atelier 3 ont ciblé plus particulièrement les aspects entourant la reconnaissance des citoyennes et citoyens comme une partie prenante incontournable, voire sur les enjeux entourant l'« empowerment » citoyen Pistes d'amélioration possibles (faiblesses) : • Importance de reconnaître l'émergence d'une culture de la mobilisation et la concertation citoyenne • Importance d'accompagner cette mobilisation et de favoriser les expérimentations, notamment en

• Importance de revoir ou de clarifier le processus décisionnel (design de processus) et la responsabilité des parties prenantes • Besoin d'améliorer la culture de gestion de projet • Manque de moyens ou de temps pour arriver à un réel dialogue entre les parties prenantes • Innovation dans les pratiques pas toujours perceptible et difficulté de discuter de certaines contraintes techniques considérées comme immuables • Manque de priorisation des projets ou des enjeux qui rendent plus conflictuel le jeu des parties prenantes et plus difficile la gestion des conflits • Manque de consensus sur les lignes directrices d'aménagement lorsqu'elles existent.	concilier les différents besoins et de prioriser les interventions • Manque de mécanismes d'échange et/ou de gestion • Manque d'intégration des usagers et des organismes de proximité dans la gestion de certaines problématiques • Manque de vision d'ensemble entre les différents EPU d'un territoire	modifiant les relations entre la ville et les citoyennes/citoyens. • Importance d'avoir un porteur citoyen (une association, un organisme, etc.) clairement identifié et d'accompagner ce porteur dans les rouages administratifs • Importance de clarifier les objectifs, mais également les limites afin que cela ne devienne pas un "dédouanement" des responsabilités des pouvoirs publics • Importance d'inscrire ce type de projet dans une réflexion plus large afin de garantir une certaine équité territoriale
---	--	---

ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS DES USAGES ET DES PRATIQUES :

Enjeux de gouvernance liés à la prise en compte des nouvelles demandes et des nouveaux besoins ainsi qu'à l'identification des différentes contraintes et des leviers d'action

Pour l'espace « rue », les discussions ont permis de faire ressortir certains enjeux entourant la prise en compte des besoins citoyens et les difficultés liées à la mise à l'échelle des expérimentations. Pistes d'amélioration possibles (faiblesses) : • Difficulté de prendre en compte la temporalité et la variabilité des usages et des usagers • Processus de concertation, coanimation, coconstruction et cogestion avec les citoyens et la société civile à parfaire	Pour les parcs et les places, la réglementation est ressortie comme l'enjeu principal en matière de gouvernance. Cette réglementation constitue, pour la plupart des acteurs, un frein à l'adaptation et à l'évolution des usages et des pratiques. Pistes d'amélioration possibles (faiblesses) : • Complexité de la réglementation (diversité, inadaptation, désuétude) et méconnaissance de celle-ci • Besoin d'adapter cette recommandation pour prendre en compte 1) le besoin des usagers et une certaine standardisation,	En matière d'usages, l'atelier 3 a insisté sur la possibilité d'une plus grande appropriation par les citoyennes et les citoyens et sur des réflexions qui s'inscrivent généralement dans un contexte de transition écologique. Pistes d'amélioration possibles (faiblesses) : • Importance d'améliorer la capacité à travailler avec les organismes du quartier pour identifier certains potentiels et pour travailler sur certaines problématiques • Nécessité de mettre en place un processus de consultation citoyenne plus large et plus inclusif afin, notamment, de créer un mouvement
--	---	--

• Relations de pouvoir ne permettant pas toujours de mettre les usagers au centre des décisions et qui accordent souvent trop de place à des considérations techniques • Difficulté de dépasser le cas par cas du fait du cadre juridique variable dans les arrondissements.	2) la temporalité des usages et 3) une certaine forme d'adéquation entre l'appropriation d'un espace et leur quasi-privatisation par certains groupes.	d'adhésion et de favoriser la pérennisation des projets • Revoir la réglementation pour permettre le développement d'usages non planifiés a priori et l'adapter aux enjeux locaux
---	---	--

Partie 2 : Pistes de réflexion pour guider la planification stratégique des espaces publics

La recherche a permis de tirer plusieurs enseignements susceptibles de nourrir la démarche de planification stratégique du futur PUM (Plan d'urbanisme et de mobilité) de Montréal.

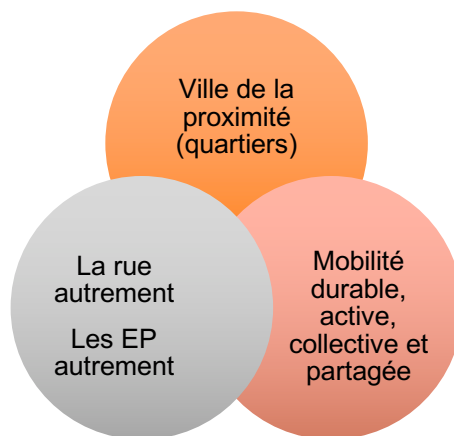
Ces enseignements se déclinent en deux catégories :

- Des principes transversaux pour intégrer les EPU dans la démarche de planification stratégique du PUM
- Des axes stratégiques en fonction des enjeux identifiés au fil de la recherche

2.1 Principes d'une planification spatiale nourrie des Espaces publics

Ces principes transversaux sont proposés en écho aux résultats de la recherche, mais aussi en lien avec les principes directeurs du Projet de ville qui préfigure le futur PUM, soit : la promotion d'une ville de la proximité et de ses quartiers, le rôle central des espaces publics et notamment de la rue et enfin, la promotion de la mobilité durable, active et collective.

2.1.1 Le contexte du Projet de ville : des espaces publics dynamiques au cœur des milieux de vie innovants



Le projet de ville met de l'avant le rôle clé que jouent les espaces publics dans la cité. Il souligne notamment qu'ils contribuent à l'identité collective, à la qualité de vie de la population, mais aussi à la qualité de l'environnement, à condition que leur présence et leur accès soient équitables et que la sécurité de toutes et tous y soit garantie.

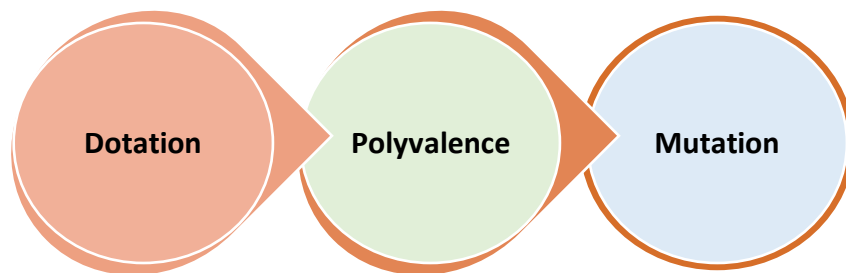
Par ailleurs, le projet de ville souligne la nature intrinsèquement dynamique des espaces publics qui sont susceptibles de se transformer, tant du point de vue morphologique que des usages. Ces évolutions sont nécessaires pour répondre favorablement aux transformations des modes de vie et plus largement aux

transformations urbaines. Dans cette optique, des innovations substantielles et procédurales les transforment au fil du temps.

Enfin, le projet de ville et la démarche du PUM soulignent l'importance de prendre en compte différentes échelles spatiales pour planifier l'avenir de la ville (de la métropole au cadre bâti en passant par le quartier). Dans cette perspective, l'échelle du quartier apparaît centrale dans la promotion de milieux de vie organisés autour de la proximité des aménités et d'une qualité de vie plus équitable et sobre. Il est indéniable que les différents quartiers montréalais avec leurs identités et leurs qualités spécifiques sont autant de forces et d'atouts pour le vivre ensemble, mais aussi le développement montréalais. C'est à cette échelle que nous positionnons nos recommandations concernant les espaces publics.

2.1.2 Les trois principes stratégiques de planification des Espaces publics dans le PUM

Ainsi, nous proposons que le PUM intègre trois principes spécifiques pour la prise en compte des Espaces publics montréalais dans les différents milieux de vie :



LE PRINCIPE DE DOTATION DES MILIEUX DE VIE EN ESPACES PUBLICS

Ce premier principe a pour **objectif** de :

- Répartir équitablement les ressources en espaces publics au sein des milieux de vie, en augmentant la dotation en EPU dans les milieux de vie où il en manque;
- Doter tous les quartiers montréalais d'un "capital" en espaces publics équivalent.

Au-delà de l'organisation "héritée", il est proposé de miser sur une approche à l'échelle des milieux de vie qui favorise une offre et une **disponibilité suffisante, différenciée et adaptée** en espaces publics.

Cette dotation devra s'appuyer sur un état des lieux, à produire, des espaces publics présents sur le territoire pour identifier :

- Le **potentiel spatial d'aménagement** et de mise en réseaux d'EPU (Ex. EP existants, ruelles, friches, espaces privés, etc.)
- Le **potentiel social** (parties prenantes & usagers) des EPU

Un tel principe soutient une planification spatiale fondée sur une conception et des interventions dans les EPU différenciées, adaptatives et collaboratives.

LE PRINCIPE DE LA POLYVALENCE DES ESPACES PUBLICS

Ce deuxième principe a pour **objectif** :

- D'enrichir les différentes qualités des espaces publics afin de renforcer les qualités des EP pour répondre à la diversité des enjeux propres aux milieux dans lesquels ils s'insèrent

Au-delà des approches de conception & de gestion "classiques" des EP (aménagement et usages), il est proposé de miser sur les **différentes qualités des espaces publics urbains**, soit :

- **Les qualités externes** : la complémentarité et la connexion entre les différentes EPU au sein d'un même milieu de vie , et ce, pour favoriser une accessibilité géographique équitable
- **Les qualités internes**: la diversité des usages possibles et des formes d'espaces, des équipements & des aménagements pour susciter l'appropriation et la cohabitation des usages.

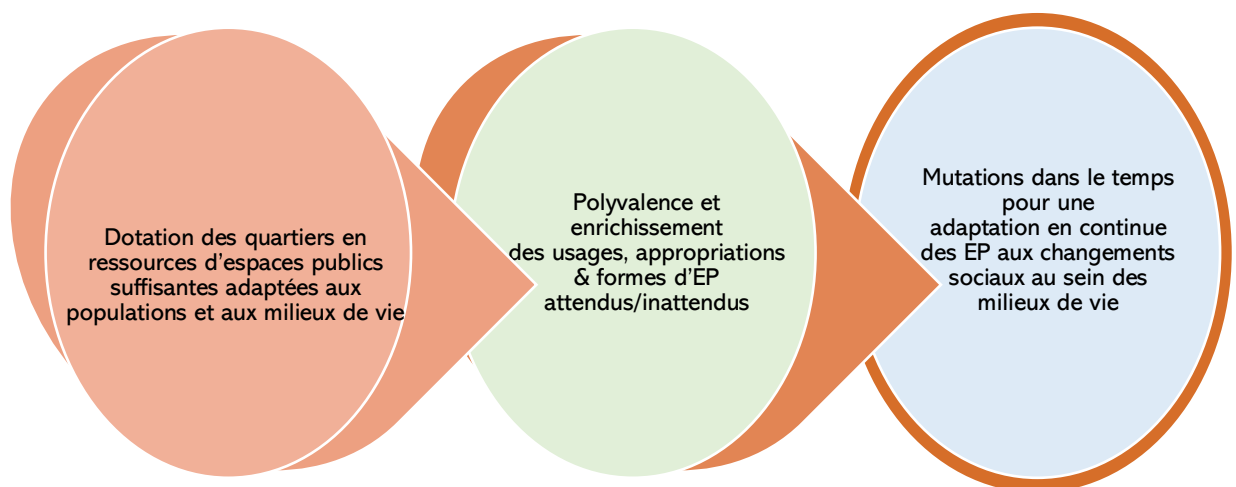
Un tel principe soutient une planification spatiale fondée sur une conception et des interventions dans les EPU qualitatives et flexibles selon les contextes.

LE PRINCIPE DE LA MUTATION DES ESPACES PUBLICS

Ce troisième principe a pour **objectif** :

- D'adapter les espaces publics aux changements sociaux et de miser sur les appropriations et formes attendues/souhaitées/nécessaires, mais aussi sur celles émergentes et inattendues dans des temporalités variables.
- D'adapter les EP aux évolutions démographiques, sociales, culturelles, etc. des milieux de vie tout en limitant les risques de conflits, de privatisation entre usagers et d'inégalités

Un tel principe soutient une planification spatiale fondée sur une conception et des interventions dans les EPU incrémentales du point de vue social, temporel et spatial.



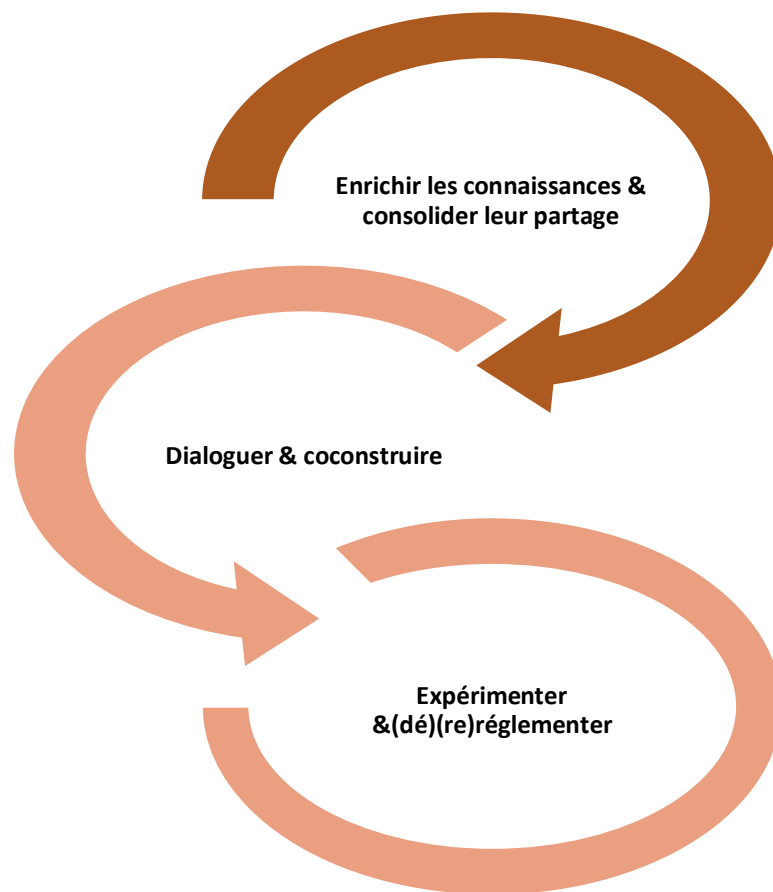
2.2 Des enjeux identifiés aux axes stratégiques et aux outils

Une fois ces principes transversaux établis, nous proposons des axes stratégiques répondant aux enjeux de gouvernance des espaces publics relevés au fil de la recherche.

2.2.1 Proposition d'axes stratégiques dédiés aux espaces publics dans le cadre du PUM

Issus des enjeux identifiés dans la recension des écrits et des propos tenus lors des ateliers de travail avec les parties prenantes, nous avons identifié trois axes stratégiques autour des connaissances, de la co-construction et de l'expérimentation qui permettent de regrouper les différentes forces et faiblesses identifiées en les associant à un certain nombre d'objectifs.

Le schéma ci-dessous présente ces trois axes stratégiques en soulignant leur complémentarité.



2.2.2 Objectifs suggérés en lien avec les 3 axes stratégiques proposés

Le tableau ci-dessous explicite pour chaque axe stratégique, les différents objectifs associés, en fonction des enjeux soulevés par la recherche.

AXES STRATÉGIQUES (AS) PROPOSÉS	OBJECTIFS SUGGÉRÉS
AS 1 Enrichir les connaissances et consolider leur partage En lien avec l'enjeu "Connaissances produites, actualisées et partagées" identifié au volet 2	• Favoriser une approche différenciée et pluridimensionnelle des connaissances • Privilégier la production de connaissances in situ pour saisir l'ADN des espaces publics (en amont et en aval des projets) • Coproduire les connaissances avec les parties prenantes, incluant les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes du milieu • Identifier les besoins spécifiques à un EPU en particulier • Assurer une meilleure connaissance des parties prenantes, de leurs rôles et de leurs compétences pour favoriser leur maillage • Mobiliser toutes les connaissances et les expertises nécessaires • Favoriser le partage de connaissances et des expériences par des mécanismes transparents permettant leur enrichissement, leur appropriation, leur validation et leur mise à jour
AS2 Engager le dialogue et coconstruire le projet En lien avec l'enjeu "Responsabilité, mobilisation et coordination des parties prenantes et des échelles d'intervention" identifié au volet 2	• Mobiliser les parties prenantes, incluant les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes du milieu • Favoriser une culture de projet • Ouvrir des canaux de co-construction, de façon continue, entre la Ville et les parties prenantes • Promouvoir des collaborations à géométrie variable et des dispositifs d'action adaptatifs dans le temps et l'espace • Arrimer les intérêts en présence et prioriser les actions
AS3 Expérimenter et (re)(dé)réglementer En lien avec l'enjeu "Adaptation de l'action collective aux évolutions des usages et des pratiques" identifié au volet 2	• Proposer un cadre d'intervention ou d'expérimentation adapté aux différents contextes • Accepter l'essai-erreur • Tester des interventions « sans précédent » • Accompagner les initiatives • Doter en ressources les initiatives « hors normes » (ex. communs)

Pour chacun de ces axes et objectifs, des exemples d'instruments peuvent être évoqués et servir comme "boîte à outils" à la Ville dans ses réflexions entourant le nouveau plan d'urbanisme. Certains de ces instruments sont ressortis des discussions menées en atelier ou de la recension des écrits réalisée au volet 2. Dans les pages suivantes, ils sont présentés sous forme de tableau. Après chaque tableau, des exemples inspirants tirés de documents n'ayant pas nécessairement fait partie de la recension des écrits sont décrits davantage et complètent cette "boîte à outils".

2.2.3 Enrichir les connaissances et consolider leur partage pour tous les types d'espaces publics

Eu égard aux travaux réalisés, les objectifs découlant du premier axe stratégique sont communs à tous nos types d'espaces publics. Le besoin de connaissances partagées ressort clairement à la fois de la recension des écrits et des discussions tenues entre les parties prenantes lors des ateliers d'échange. Le tableau suivant présente quelques exemples d'instruments évoqués.

Axe stratégique	Objectifs	Exemples d'instrument
AS1 Enrichir les connaissances et consolider leur partage	• Favoriser une approche différenciée et pluridimensionnelle des connaissances • Privilégier la production de connaissances in situ pour saisir l'ADN des espaces publics (en amont et en aval des projets) • Coproduire les connaissances avec les parties prenantes, incluant les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes du milieu • Identifier les besoins spécifiques à un EPU en particulier	• Observation in situ, entrevues, ateliers de style « groupe de travail », etc. • Recherche partenariale pouvant regrouper des chercheurs universitaires, la ville ou un arrondissement, des acteurs de profit, des usagers/usagers et des riveraines/riverains.
	• Assurer une meilleure connaissance des parties prenantes, de leurs rôles et de leurs compétences pour favoriser leur maillage • Mobiliser les connaissances et les expertises • Favoriser le partage de connaissances et des expériences par des mécanismes transparents permettant leur enrichissement, leur appropriation, leur validation et leur mise à jour	• Cartographie des expertises et des parties prenantes • Guide, site web, guichet unique, etc. permettant de regrouper l'information, de la rendre facilement accessible et de favoriser le maillage entre les parties prenantes

2.2.4 Engager le dialogue et coconstruire le projet selon les différents types d'espaces publics

Les deux autres axes stratégiques se distinguent en fonction des EPU considérés bien que des similitudes existent pour certains enjeux. Afin de ne pas dénaturer les propos tenus lors des ateliers, les prochains tableaux présentent les objectifs généraux découlant des axes stratégiques, mais également des objectifs spécifiques ressortis des échanges. Bien que cela amène quelques fois une certaine redondance, cette façon de procéder prend davantage en compte la spécificité de chaque espace.

En ce qui a trait au deuxième axe stratégique, les instruments suivants ont été mentionnés.

Axe stratégique et objectifs généraux	Objectifs spécifiques ressortis des échanges	Exemples d'instrument
AS2 Engager le dialogue et coconstruire le projet Objectifs généraux : • Mobiliser les parties prenantes, incluant les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes du milieu • Favoriser une culture de projet • Ouvrir des canaux de coconstruction, de façon continue, entre la Ville et les parties prenantes • Promouvoir des collaborations à géométrie variable et des dispositifs d'action adaptatifs dans le temps et l'espace • Arrimer les intérêts en présence et prioriser les actions	LA RUE	
	• Accroître la collaboration et développer une culture de projet • Formaliser et harmoniser les mécanismes de collaboration	• Guide ou document de vision énonçant clairement, à l'échelle de la ville ou des arrondissements, les orientations poursuivies et les priorisations afin de baliser les intérêts des différentes parties prenantes
		• Feuille de route opérationnelle qui précise les acteurs et leurs responsabilités ainsi que les grandes étapes liées à la réalisation de différents projets et les personnes contacts. Cette feuille de route qui précise le processus décisionnel et de gestion de projet pourrait varier selon le type de projet concerné.
	• Favoriser, dès le départ, des aménagements tenant compte de la vision poursuivie par la ville ou les arrondissements	• Lignes directrices pour l'aménagement des espaces publics de type rue
	• Accroître la participation citoyenne à toutes les étapes du projet (de l'idéation à la gestion) • Intégrer les acteurs de proximité dans la définition des besoins et la gestion du vivre ensemble	• Activité visant la cocréation des aménagements et des activités
		• Mécanisme de collaboration et de gestion participative qui précise le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes (charte, entente, etc.)
	PARCS & PLACES	
	• Favoriser, dès le départ, des aménagements tenant compte de la vision de la ville ou arrondissements	• Lignes directrices pour l'aménagement des espaces publics de type parc et place.
	• Accroître la participation citoyenne à toutes les étapes du projet (de l'idéation à la gestion) • Intégrer les acteurs de proximité dans la définition des besoins et la gestion du vivre ensemble	• Activité visant la cocréation des aménagements et des activités
		• Mécanisme de collaboration et de gestion participative qui précise le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes (charte, entente, etc.)

	Travailler sur l'appropriation citoyenne inclusive à toutes les étapes des projets (de l'idéation à la gestion)	Guide de « bonnes pratiques »
		Soutien financier et technique aux organismes intermédiaires et aux acteurs du milieu pour l'animation, mais également pour la gestion de certaines problématiques
	ESPACES INNOVANTS	
	Faire émerger une culture de la mobilisation citoyenne, en reconnaissant son importance et en favorisant les liens avec la ville et les arrondissements	Document de vision énonçant clairement, à l'échelle de la ville ou des arrondissements, l'importance de cette culture de la mobilisation ainsi que les orientations poursuivies et les priorisations afin de baliser les intérêts des différentes parties prenantes
		Feuille de route opérationnelle qui précise les acteurs et leurs responsabilités ainsi que les grandes étapes liées à la réalisation de différents projets et les personnes contacts. Cette feuille de route qui précise le processus décisionnel et de gestion de projet pourrait varier selon le type de projet concerné.
	Favoriser, dès le départ, des aménagements tenant compte de la vision poursuivie par la ville ou les arrondissements	Guide des projets inspirant
	- Accroître la participation citoyenne à toutes les étapes du projet (de l'idéation à la gestion) - Intégrer les acteurs de proximité dans la définition des besoins et la gestion du vivre ensemble - Travailler sur l'appropriation citoyenne inclusive à toutes les étapes des projets (de l'idéation à la gestion)	Activité visant la cocréation des aménagements et des activités
		Mécanisme de collaboration et de gestion participative qui précise le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes eu égard à ce type d'espace (charte, entente, etc.)
		Guide de « bonnes pratiques »

Malgré certaines différences entre les types d'espaces publics et la façon dont les parties prenantes rencontrées décrivent leurs besoins, il est possible de constater certaines similitudes en ce qui a trait aux instruments à mettre en place, à savoir :

- Tout d'abord, un document de vision énonçant clairement, à l'échelle de la ville ou des arrondissements, les orientations poursuivies et les priorisations afin de baliser les intérêts des différentes parties prenantes, pour les différents espaces publics montréalais, actuels et en devenir.
- Les différents EPU nécessitent bien souvent un référentiel, c'est-à-dire des lignes directrices pour l'aménagement des espaces publics, voire un guide de « bonnes pratiques » ou un guide des projets inspirants pour compléter et rendre plus concrets les documents de vision
- Mais aussi, une feuille de route plus opérationnelle qui précise les acteurs concernés et leurs responsabilités ainsi que les grandes étapes liées à la réalisation de différents projets, ainsi que les personnes contacts.
- Quel que soit l'EPU, les aménagements et la gestion de ces espaces supposent désormais la cocréation des aménagements et des activités qui y prennent place
- Ainsi, les mécanismes de collaboration et de gestion participative sont incontournables. Mais ceux-ci supposent de préciser le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes (charte, entente, etc.)
- Enfin, le soutien financier et technique aux organismes intermédiaires et aux acteurs du milieu pour l'animation, mais également pour la gestion de certaines problématiques dans les EPU est tout aussi central.

2.2.5 Expérimenter et (re) (dé)réglementer selon les différents types d'espaces publics

Le prochain tableau présente certains instruments évoqués lors de la recension des écrits et des ateliers en ce qui a trait au troisième axe stratégique. Là encore, nous avons tenu à distinguer les types d'espaces bien que cela apporte une certaine redondance. De plus, étant donné la nature de certains instruments, il était quelquefois difficile de départager à quel axe stratégique les associer. Certains choix ont été faits. Toutefois, il ne faut pas oublier la nature transversale et complémentaire de ces trois axes.

Axe stratégique et objectifs généraux	Objectifs spécifiques ressortis des échanges	Exemples d'instrument
AS3 Expérimenter et (re)(dé)réglementer Objectifs généraux : • Proposer un cadre d'intervention ou d'expérimentation adapté aux différents contextes • Accepter l'essai-erreur • Tester des interventions « sans précédent » • Accompagner les initiatives • Doter en ressources les initiatives « hors normes » (ex. communs)	LA RUE	
	• Faciliter la prise en compte du contexte, mais également de la temporalité des projets proposés • Simplifier les démarches administratives	• Règlement sur l'occupation du domaine public à revoir pour apporter plus de flexibilité aux usages prévus, <u>mais également pour simplifier autant que possible les démarches administratives et les délais</u>
		• Guide de « bonnes pratiques » et directives administratives facilitant la réalisation des projets (lien à faire avec l'axe 1 : connaissances et partage)
		• Document précisant les chemins d'accès administratifs, les étapes et les délais (en lien avec la feuille de route évoquée au deuxième axe stratégique) (lien à faire avec l'axe 1 : connaissances et partage)
	PARCS & PLACES	
	• Ajuster et harmoniser la réglementation sur l'ensemble du territoire (avec ou sans sous-catégories selon les types d'espace) en tenant compte des attentes citoyennes et de la vision poursuivie • Faciliter la prise en compte du contexte, mais également de la temporalité des projets proposés • Simplifier les démarches administratives	• Règlement sur l'occupation du domaine public à revoir pour apporter plus de flexibilité aux usages prévus, simplifier les démarches administratives, <u>mais également apporter une certaine harmonisation à la grandeur du territoire montréalais par l'établissement de balises communes.</u>
	ESPACES INNOVANTS	
	• Ajuster et harmoniser la réglementation sur l'ensemble du territoire (avec ou sans sous-catégories selon les types	• Règlement sur l'occupation du domaine public à revoir pour apporter plus de flexibilité aux usages prévus, simplifier les démarches administratives, <u>mais également apporter une certaine prise en compte de la variabilité des usages et des aménagements au sein de ces espaces dans le temps</u>

	d'espace) en tenant compte des attentes citoyennes	• Règlements d'urbanisme touchant le domaine privé à revoir pour permettre l'occupation temporaire ou transitoire de certains espaces, voire bâtiments
	• Faciliter la prise en compte du contexte, mais également de la temporalité des projets proposés	• Guide de « bonnes pratiques » et directives administratives facilitant la réalisation des projets (lien à faire avec l'axe 1 : connaissances et partage)
	• Simplifier les démarches administratives	
	• Favoriser l'émergence d'espaces publics proposant de nouveaux modes de gestion	• Guichet unique regroupant l'information ainsi que certaines ressources financières et techniques nécessaires au démarrage des projets
	• Soutenir les expérimentations	• Soutien financier et technique aux organismes intermédiaires qui assure la pérennité du projet, son animation, voire la gestion des conflits
		• Guide de ressources administratives, professionnelles et techniques disponibles (lien à faire avec l'axe 1 : connaissances et partage)

Malgré certaines différences entre les types d'espaces publics considérés, l'axe stratégique dédié à l'expérimentation et la (re) (dé) réglementation permet d'identifier des instruments communs, à savoir :

- Une réglementation sur l'occupation du domaine public à revoir pour apporter plus de flexibilité aux usages prévus, pour divers objectifs : simplifier les démarches administratives et les délais, apporter une certaine harmonisation à la grandeur du territoire montréalais par l'établissement de balises communes et aussi apporter une certaine prise en compte de la variabilité des usages et des aménagements au sein de ces espaces dans le temps.
- Des règlements d'urbanisme touchant le domaine privé à revoir pour permettre l'occupation temporaire ou transitoire de certains espaces, voire bâtiments
- La production d'un guide de « bonnes pratiques » et directives administratives facilitant la réalisation des projets.
- La Production d'un document précisant les chemins d'accès administratifs, les étapes et les délais.

22.2.6 Exemples inspirants

CANTON DE GENÈVE : FAIRE ENSEMBLE L'ESPACE PUBLIC

En septembre 2022, le Canton de Genève mettait en circulation une vision stratégique ainsi qu'un guide opérationnel pour « fédérer, accompagner et soutenir l'ensemble des parties-prenantes » en lien avec les espaces publics. Ce faisant, la Canton de Genève reconnaissait l'importance d'agir sur la qualité des espaces publics, « de structurer son action et [de] promouvoir une véritable politique publique [...], qui s'attache à la totalité de son cycle de vie, de la planification à la gestion quotidienne des usages ».

Dès le départ, le document de **Vision stratégique** mentionne deux prérequis pour réaliser de bons espaces publics, soit :

- S'entendre sur ce qu'est un espace public de qualité et en faire la promotion;
- Faire évoluer de manière coordonnée les pratiques des acteurs de l'espace public.

Cette Vision « met en relation l'ensemble des politiques publiques dont les actions ont une incidence sur l'espace public » et se pose comme « témoin de la politique publique cantonale et des ambitions qualitatives partagées par l'ensemble des acteurs ». Elle « repose sur 6 principes fondateurs auxquels chaque partie-prenante pourra se référer, quel que soit son rôle ».

Les 6 principes fondateurs énoncés dans le document de Vision sont :

- Principe fondateur 1 : Les espaces publics confortent le « vivre ensemble »;
- Principe fondateur 2 : Les espaces publics consolident la ville-paysage;
- Principe fondateur 3 : Les espaces publics répondent aux enjeux environnementaux, régulent le climat urbain et confortent l'infrastructure écologique;
- Principe fondateur 4 : Les espaces publics contribuent à l'efficacité et au confort des déplacements et permettent une pratique de la ville à échelle humaine;
- Principe fondateur 5 : Les espaces publics sont aménagés avec sobriété;
- Principe fondateur 6 : Les espaces publics bénéficient d'une maîtrise d'ouvrage compétente, à l'écoute et pérenne.

À travers cette vision, le Canton reconnaît notamment que l'espace public n'est pas uniquement un espace fonctionnel, qui se limite à une addition de considérations techniques et réglementaires, mais un espace culturel et social où de nombreux acteurs doivent se coordonner et trouver des solutions viables pour garantir son exploitation, sa gestion, sa planification et son financement.

Cette Vision est complétée par un **Guide opérationnel** rassemblant différents outils « favorisant le développement d'une culture de projet ». Ce Guide « a pour objectif d'offrir aux différents acteurs une aide à la conduite de projet et des moyens concrets de faire évoluer leurs pratiques. Son ambition faitière est de pallier la fragmentation actuelle des processus et des responsabilités, et de soutenir les organismes les moins expérimentés ». Ce Guide comprend trois parties :

- une représentation graphique et détaillée du **Cycle de vie des espaces publics** qui permet d'appréhender les enjeux, de positionner chacun des acteurs dans un continuum, « d'anticiper les étapes à venir et de corriger la trajectoire du projet en fonction des étapes passées »;
- un **répertoire de bonnes pratiques** qui s'inscrit dans une culture du projet et qui permet aux différents acteurs adoptés des postures jugées efficaces à n'importe quelle étape du projet. Ces bonnes

pratiques « constituent des pense-bêtes auxquelles se référer individuellement ou collectivement au cours du développement du projet ». Celles-ci sont classées en 8 catégories :

- Anticiper, programmer
 - Impliquer
 - Questionner, investiguer
 - Tester, expérimenter
 - Financer
 - Contractualiser
 - Tenir le cap
 - Cultiver, capitaliser, partager
- Une **Boîte à outils** qui « met à disposition des acteurs qui ne disposeraient pas des ressources nécessaires un certain nombre de documents en libre accès, qu'ils peuvent au besoin adapter à la nature de leur projet ». Les fiches actuellement incluses à cette Boîte à outils sont les suivantes : Fiche d'identité du projet, Grille de programmation, de suivi et d'évaluation, Estimation globale des coûts, Canevas de cahier des charges, Journal de bord, Protocole d'accord, Permis de végétaliser convention, Formulaire permis de végétaliser convention. Parmi celles-ci, deux semblent particulièrement pertinentes eu égard aux propos tenus lors des trois ateliers organisés dans la cadre de cette recherche, soit :
 - La **Grille de programmation, de suivi et d'évaluation** qui « a pour objectif de définir de manière partagée le programme de l'espace public futur » et de permettre, entre autres, « de partager les connaissances entre les principaux partenaires porteurs du projet [...] , de réaliser les premiers arbitrages entre les différentes contraintes et ambitions [...], de suivre la progression du projet dans l'atteinte des objectifs fixés [...] et de faire un bilan de l'atteinte des objectifs fixés pour en tirer des leçons [...] ». Cette grille fait notamment le lien avec les 6 principes fondateurs de la Vision stratégique;
 - Le **Protocole d'accord** qui « a pour objectif de définir, formellement et de manière pérenne, les responsabilités et contributions des différents acteurs du projet en termes de maîtrise d'ouvrage, de foncier, de financement des études et travaux, de répartition des prestations d'entretien et de gestion, etc. ».

En annexe au Guide opérationnel, une **illustration détaillée du Cycle de vie des espaces publics** met en relation les 3 temps entourant la vie d'un espace public, les actions à entreprendre et les parties prenantes concernées. Les 3 temps identifiés comprennent chacun deux moments, soit :

- Temps 1 : planification et programmation;
- Temps 2 : conception et exécution;
- Temps 3 : exploitation et entretien.

Quant aux actions et aux parties prenantes, elles sont réparties en 3 catégories relativement détaillées, à savoir :

- les processus, procédures, livrables;
- les relations avec la société civile;
- les éléments indicatifs de gouvernance.

Le tableau suivant, réalisé à partir des éléments définis en introduction à cette grille détaillée, permet de préciser les objectifs associés à chacune de ces catégories.

Processus, procédures, livrable	Relations avec la société civile	Éléments indicatifs de gouvernance
1. Situer son action selon l'étape en cours et son rôle dans le processus de projet. 2. Vérifier que les étapes passées ont été menées à bien et, cas échéant, s'enquérir de mesures d'adaptation possibles. 3. Identifier les étapes à venir, en particulier celles suivant directement l'étape en cours, et vérifier leur adéquation mutuelle.	1. Identifier les actions légalement obligatoires ou souhaitables et les mettre en œuvre. 2. Vérifier que les actions passées ont été menées à bien et, cas échéant, s'enquérir de mesures d'adaptation possibles. 3. Identifier les actions à venir, en particulier celles suivant directement l'étape en cours, et vérifier leur adéquation mutuelle.	1. Élaborer la gouvernance à mettre en place pour le succès du projet en adaptant les éléments indicatifs à la nature du projet, quelle que soit l'étape en cours au moment de la prise en main du Cycle de vie. 2. Cas échéant, procéder à des adaptations de la gouvernance déjà en place.

Enfin, pour des besoins de connaissances, mentionnons qu'un **État des lieux** a également été réalisé en 2018 comprenant, entre autres, certains constats tirés d'entretiens avec des acteurs clés et un inventaire des bases légales.

Pour en savoir plus : <https://www.ge.ch/dossier/faire-ensemble-espace-public>

Quelques propos en lien avec nos trois axes stratégiques :

Axe 1 : Enrichir les connaissances et consolider leur partage

- la Vision stratégique et l'État des lieux

Axe 2 : Engager le dialogue et coconstruire le projet et Axe 3 : expérimenter et (re) (dé)réglementer

- le Guide opérationnel comprenant le Cycle de vie des espaces publics, le répertoire de bonnes pratiques et la Boîte à outils

NANTES MÉTROPOLE (COMMUNAUTÉ URBAINE) : CHARTRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

En juillet 2013, Nantes Métropole émettait une **Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public** afin que celle-ci devienne « un référentiel commun à tous les intervenants sur l'espace public [...] afin de passer d'une approche particulière à chaque acteur à une approche globale valorisant et qualifiant l'espace public dans toutes ses dimensions ».

Par cette Charte, Nantes Métropole entend « poser les jalons d'une culture commune et partagée de l'espace public. » et « promouvoir une politique d'aménagement et de gestion de l'espace public, dont les principaux enjeux sont de :

- contribuer à affirmer l'identité et l'attractivité de la métropole tout en respectant le caractère de ses communes et leurs quartiers ;
- conforter un cadre de vie durable et de qualité ;
- aider au rééquilibrage des déplacements ;
- optimiser les dépenses. »

Pour ce faire, Nantes Métropole se donne les objectifs stratégiques suivants :

- Assurer la cohérence des aménagements sans les uniformiser, en déclinant une grammaire et des vocabulaires suivant la typologie des espaces métropolitains ;
- Intégrer l'espace public dans une démarche de développement durable qui conjuguera particulièrement le respect de l'environnement, la qualité par la bonne prise en compte des différentes fonctions de l'espace public et la pérennité de cette qualité dans le temps, et la maîtrise des coûts globaux.

Cette Charte expose, entre autres, un certain nombre d'enjeux, les grandes orientations par type de territoire (à savoir, les différentes entités paysagères présentes sur son territoire) et des règles générales de conception et de composition. « Elle a [pour] vocation à constituer un véritable cahier des charges que les différents aménageurs doivent s'approprier afin de travailler dans un sens commun à l'aménagement réfléchi du territoire métropolitain ». Plus précisément, cette charte propose différents principes d'aménagement classés en 4 catégories.

La première catégorie comprend un seul principe, soit celui de bien répartir les différents espaces publics selon le bon niveau de gouvernance (à savoir, dans le cas présent, la Communauté urbaine et les différentes communes) et de reconnaître le caractère « inaliénable et imprescriptible » de ces espaces.

La deuxième catégorie présente **deux principes généraux d'aménagement**, soit de :

- prendre en compte les grandes problématiques métropolitaines en appliquant les documents stratégiques et de planification déjà adoptée par différentes instances;
- prendre en compte les grandes fonctions de l'espace public, à savoir :
 - la fonction identitaire (dont la valorisation du paysage urbain, la lisibilité de sa constitution et une meilleure compréhension de ses composantes);
 - la fonction circulatoire (dont les différents types de déplacement, la hiérarchisation des voies, l'« irrigation » du territoire et le stationnement);

- o les fonctions urbaines et sociales (dont les usages, les besoins des usagers, la tranquillité publique, la sécurité et la santé).

La troisième catégorie précise **trois principes transversaux d'action**, à savoir :

- o le développement durable (dont les ressources en eau, la biodiversité, la gestion responsable des espaces verts, l'énergie, le choix des matériaux et le ménagement de projet durable);
- o la concertation et le dialogue citoyen (dont le rappel des 9 principes émis par le ministère de l'Environnement : commencer dès l'amont du projet, être aussi large que possible, être mise en œuvre par les pouvoirs publics, exiger la transparence, favoriser la participation, s'organiser autour de temps forts, avoir le plus souvent possible la présence d'un garant , être financée par le maître de l'ouvrage, faire l'objet de bilans);
- o l'économie d'aménagement (dont le coût global et la facilité de gestion) ;

La quatrième catégorie, plus ciblée, présente des principes et des enjeux d'aménagement par types de voie et par types de territoire (les entités paysagères). L'objectif est de bien comprendre la typologie des différentes voies publiques et des territoires d'intervention pour proposer des solutions les mieux adapter au contexte.

Par ailleurs, cette Charte est complétée par plus de 80 **Guides thématiques** disponibles par Internet et traitants :

- des espaces publics de voirie (dimension, aménagement en lien avec les différents types de déplacement, mobilier urbain, végétation, éclairage, ouvrage d'art);
- des réseaux de services urbains (assainissement/réseau pluvial, eau potable, infrastructure de communication/réseau électrique);
- de la domanialité (responsabilité administrative des espaces publics), de la tranquillité publique et de la santé publique;
- des paysages.

Pour en savoir plus : <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/nantes-metropole/competences/espaces-publics/charte-amenagement-espace-public>

Quelques propos en lien avec nos trois axes stratégiques :

Axe 1 : Enrichir les connaissances et consolider leur partage

- les différents Guides thématiques réalisés

Axe 2 : Engager le dialogue et coconstruire le projet et, dans une moindre mesure, Axe 3 : Expérimenter et (re) (dé)réglementer

- la Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public

BORDEAUX MÉTROPOLE (COMMUNAUTÉ URBAINE) : NOUVELLES MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Avec son plan d'action intitulé **Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics** mis à jour en septembre 2018, Bordeaux Métropole cherche à proposer de « nouvelle façon de concevoir et de gérer les espaces publics pour une métropole accueillante, agréable et vivante au quotidien ». Ce document doit être perçu comme un « guide de conception des espaces publics », à savoir comme « un outil méthodologique et technique pour la concrétisation des politiques métropolitaines en matière d'aménagement ». Celui-ci s'adresse plus particulièrement aux maîtres d'ouvrages et aux maîtres d'œuvre tant privés que publics amenés à concevoir l'espace urbain.

Ce guide permet, entre autres, de mettre en application les 8 objectifs en lien avec les espaces publics, soit :

- Favoriser l'eau et la nature dans l'espace public;
- Libérer l'espace public et renforcer la politique du stationnement métropolitain;
- Concevoir des lieux capables d'évoluer;
- Ponctuer l'espace public de lieux de pause;
- Favoriser le maillage des circulations pédestres;
- Choisir les bons aménagements de sécurité;
- Intégrer dans les pratiques le « juste coût » et la récupération de l'existant;
- Favoriser la participation et expérimenter.

Parmi ces objectifs, deux apparaissent particulièrement pertinents eu égard aux propos tenus lors des trois ateliers organisés dans la cadre de cette recherche, à savoir :

- Concevoir des lieux capables d'évoluer : objectif qui s'attache à favoriser, dans la conception des projets, « l'évolutivité des lieux [...] en intégrant les potentialités d'usages multiples [...] et n'en spécialisant pas trop] « les aménagements pour que les usages puissent changer dans le temps [...] selon l'heure de la journée, le jour de la semaine, la saison dans l'année, etc. » ;
- Favoriser la participation et expérimenter : objectif qui se traduit notamment par des « pratiques de concertation et de co-construction en fonction de la nature et de l'enjeu du projet afin de mieux associer les riverains et les usagers, tout en développant une culture commune en la matière », par la mise en place de « stratégies d'aménagement des espaces publics qui sont innovantes pour tester le champ des possibles et parvenir à faire autrement » et par la diffusion et la prise en compte de « résultats des expérimentations ».

Outre son préambule, ce guide est constitué de 9 cahiers.

Dans le **Cahier 1 : Faire projet**, Bordeaux Métropole propose une méthodologie de conception en 4 phases pouvant se résumer ainsi : 1) analyse de la demande et programmation, 2) conception, 3) exécution et 4) exploitation et évaluation. Ces phases se déclinent en plusieurs actions qui identifient également les parties prenantes concernées. Chacune de ces actions est, par la suite détaillée.

Quatre fiches-mémo à considérer avant tout projet d'espace public complètent ce cahier, soit :

- Memo 1 : prendre la juste mesure (échelle de l'intervention, priorités d'intervention, acteurs concernés et dispositifs de participation citoyenne). Les orientations poursuivies sont :
 - Intervenir à petite échelle (multiplication d'expérimentations et mise à disposition rapide de résultats permettant de corriger l'action);

- Intervenir rapidement (la vitesse d'exécution des projets permet de maintenir la mobilisation, tout en procurant une efficacité à la démarche expérimentation/évaluation);
 - Intervenir de manière économe (faire bien, mais peu coûteux permet de tester facilement des procédés pour ensuite les répéter);
- Memo 2 : optimiser l'infrastructure viaire (type de voie, gabarit, vitesse, etc.). Les orientations poursuivies sont
 - Intervenir sur l'infrastructure, c'est intervenir dans un système d'espaces ouverts plus global (à savoir, considérer l'infrastructure viaire comme une armature d'un réseau plus global d'espaces publics de toutes natures, formes, dimensions, usages, pratiques, etc.);
 - Intervenir sur le domaine public en pensant les temporalités des territoires (à savoir, considérer l'infrastructure viaire comme pouvant bénéficier de différents degrés d'évolutivité, de réversibilité et d'interactions avec le domaine privé notamment);
- Memo 3 : révéler les contextes (situation urbaine, fonctions, accès, mobilier, etc.). L'orientation poursuivie est :
 - Le contexte avant tout (à savoir sortir de la logique du « tuyau » en formant l'espace public également à partir de ses rives [formes bâties, typologies de programmes, dynamiques en cours, pratiques, cheminements, etc.] pour nourrir les qualités de l'espace public produit et répondre aux mieux aux pratiques;
- Memo 4 : être en interaction avec un écosystème (sol, eau, climat, végétation). L'orientation poursuivie est :
 - Aménager des espaces publics propices au développement du vivant, végétation et humains ensemble.

Le **Cahier 2 : Ressourcerie** présente quelques documents-cadre en lien avec l'aménagement du territoire ainsi que certaines cartes tandis que le Cahier 3 : Lexique sert à établir un langage commun en définissant les principaux mots-clés utilisés lorsqu'il est question d'agir sur un espace public.

Quant au **Cahier 4 : Principes fondamentaux pour une programmation des espaces publics** selon une cohérence territoriale, il énonce un grand principe qui se décline par la suite en plusieurs orientations selon 3 composantes. Ce grand principe est celui énoncé au Mémo 3 du Cahier 1, soit de « ne plus raisonner en tuyau selon une logique uniquement viaire, mais bien décroisonner son regard de manière à s'intéresser au milieu public », et ce, en tenant compte :

- du domaine public;
- du contexte urbain;
- du contexte environnemental.

Le domaine public « englobe l'ensemble de l'espace public proprement dit (places, parcs, squares, jardins, etc.), avec une forte composante humaine, via l'usage social fait de ces espaces ». Le Cahier 4 s'intéresse tout particulièrement au réseau viaire en fonction de la typologie suivante :

- les voiries à vocation dominante des déplacements;
- les voiries à vocation relationnelle et de proximité;
- les perméabilités vertes et douces.

Le contexte urbain fait référence aux « rives », soit à ce qui se passe aux abords de l'espace public : formes bâties, typologies de programme, dynamiques en cours, pratiques, cheminements, etc. Le citoyen en fait partie intégrante. Plus précisément, 8 situations urbaines sont évoquées, à savoir :

- le cœur historique;
- les quartiers des faubourgs denses constitués;

- o les sites de grands projets centraux;
- o les tissus mixtes en évolution;
- o les centralités résidentielles intermédiaires;
- o les villages urbains;
- o les secteurs à vocation économique dominante;
- o les secteurs en interaction forte avec la nature.

Le contexte environnemental traite de tout « ce qui se passe au-dessus et en dessous de l'espace public : sol, eau, ciel, plantations, [...] climat, etc. [...] Là encore, l'usager est au cœur du dispositif, notamment en termes de qualité de vie et d'ambiance.

Par la suite, le **Cahier 5 : Fabrique des espaces publics – programmes d'espaces publics & hypothèses d'aménagements** présente des fiches types pour programmer les 3 types de voiries en fonction des 8 contextes urbains identifiés.

Le **Cahier 6 : Boîte à outils – outils de programmation & d'agencement au service de l'aménagement** revient quant à lui sur les 8 objectifs en lien avec les espaces publics (voir plus haut). Ces outils doivent être considérés comme des actions à prendre en compte pour atteindre les résultats escomptés. Ainsi, à titre d'exemple, pour l'objectif « Favoriser la participation et expérimenter », on peut notamment lire :

- **Aménager les nouveaux espaces publics en tenant compte des programmes adjacents**
 - o Atténuer les limites entre espaces publics et privés : interactions entre les usages de la rue et ceux des programmations bâties contigües (interactions encore plus actives à proximité de commerces, de services et d'équipements).
- **Aménager les nouveaux espaces publics en tenant compte des préoccupations locales des populations**
 - o Adopter un regard particulier porté aux usages locaux de l'espace public : pour qui le programmer ?
 - o Privilégier les enquêtes terrain en phase diagnostic.
- **Programmer, aménager et entretenir les espaces partagés avec les riverains (associations/habitants, etc.)**
 - o Évaluer le bon niveau / degré de concertation : information, consultation, concertation, co-construction ;
 - o Évaluer les meilleurs moments dans les étapes du projet pour les mettre en place.
- **Permettre l'appropriation de délaissée en attente d'aménagement (lieux de pause et d'expérimentation)**
 - o Afin de mobiliser des lieux en friche, non utilisés et non mis en valeur (parfois même squattés), mettre en place un programme d'aménagement à minima pour les activer (squares de quartier, lieu de pause, événements, etc.).

Enfin, les trois derniers cahiers sont spécifiques à certains éléments entrant dans la constitution des espaces publics, à savoir :

- **Cahier 7 : VÉGÉT-EAU** – principes, composition, mise en œuvre & entretien pour plus de végétation et d'eau dans les espaces publics;

- **Cahier 8 : MATÉRIAUX** – notions de base, matériaux modulaires, matériaux non modulaires & matériaux d'interface;
- **Cahier 9 : AGENCEMENTS** – dimensionnement, géométrie & implantation du mobilier urbain.

Pour en savoir plus : <https://www.bordeaux-metropole.fr/Metropole/Bordeaux-Metropole-s-engage/Nouvelles-modalites-d-amenagement-des-espaces-publics>

Quelques propos en lien avec nos trois axes stratégiques :

Axe 1 : Enrichir les connaissances et consolider leur partage

- Cahier 2 : Ressourcerie
- Cahier 3 : Lexique

Axe 2 : Engager le dialogue et coconstruire le projet et, dans une moindre mesure, Axe 3 : Expérimenter et (re) (dé)réglementer

- Cahier 1 : Faire projet
- Cahier 4 : Principes fondamentaux pour une programmation des espaces publics selon une cohérence territoriale
- Cahier 5 : Fabrique des espaces publics
- Cahier 6 : Boîte à outils

VILLE DE VANCOUVER : VANCOUVER PLAN 2050

Dans son nouveau **Plan d'urbanisme** adopté en juillet 2022, la Ville de Vancouver propose 6 orientations pour mettre en œuvre sa vision eu égard aux espaces publics. Chacune d'elles donne lieu à plusieurs stratégies d'action. Le tableau suivant retranscrit ces différents éléments.

Vision : Le réseau d'espaces publics de Vancouver est accueillant, inclusif et résilient	
Orientation 9.1 : Accompagner les Nations dans le façonnement des espaces publics	Stratégies d'action 9.1.1 Travailler avec les Nations pour identifier, hiérarchiser, diriger et réaliser des projets d'espace public, le cas échéant. 9.1.2 Rechercher des opportunités pour créer des espaces publics spécifiquement conçus pour l'usage des Nations, y compris l'accès à la terre et à l'eau, l'expression artistique et culturelle et la récolte traditionnelle. 9.1.3 Explorer les possibilités d'intégrer les langues hənq̓əmin̓əḿ et Skwxwú7mesh dans les espaces publics, y compris l'attribution de noms aux espaces, sous la direction des Nations. 9.1.4 Travailler avec les communautés et les organisations autochtones urbaines pour soutenir leurs priorités spatiales et travailler avec les Nations pour s'assurer que les protocoles et procédures locaux soient suivis, là où ils le jugent approprié.
Orientation 9.2 : Promouvoir une vie publique inclusive en donnant la priorité aux zones mal desservies et aux groupes privés d'équité	Stratégies d'action 9.2.1 Engager de manière significative les groupes privés d'équité pour mieux comprendre leurs expériences des espaces publics et hiérarchiser leurs utilisations préférées et perceptions de la sécurité dans la planification et la conception des espaces publics. 9.2.2 Prioriser les zones et les communautés mal desservies lors de l'identification projets et investissements spatiaux. 9.2.3 Reconnaissant que les améliorations et la programmation des espaces publics déplacent les personnes de la rue, les sans-abris et les travailleurs du sexe, assurer l'engagement des communautés existantes et le groupe de proximité pour mieux répondre à leurs besoins.
Orientation 9.3 : Développer et protéger le réseau d'espaces publics pour fournir des espaces publics vastes et de haute qualité et des connexions solides dans tous les quartiers	Stratégies d'action 9.3.1 Identifier les opportunités de fournir un éventail complet des types d'espaces publics et de leur utilisation pour chaque quartier, et ce, afin de favoriser : le rassemblement et le lien social; l'expression culturelle et la célébration; l'action civique et l'expression démocratique; le répit et le lien avec la nature; l'activité physique, la santé et le bien-être; la sécurité alimentaire et le dynamisme économique local. 9.3.2 Veiller à ce que le réseau de l'espace public offre des connexions faciles et agréables vers les points de repère et les lieux de destination, vers et à travers les quartiers, et vers les espaces verts.

	• 9.3.3 Étudier comment le réseau routier existant peut créer plus d'espaces, en priorité, pour les personnes et pour le développement de milieux naturels. • 9.3.4 Fournir des espaces publics nouveaux et renouvelés par des aménagements (y compris le développement de grands sites), le rezonage et l'acquisition de terrains, là où il y a un besoin identifié. • 9.3.5 Mettre à jour la politique d'utilisation des sols pour soutenir davantage la fourniture d'espaces publics par le biais de développement immobilier, lorsque cela est possible (par exemple, espaces publics privés ou « POPS »).
Direction 9.4 : Créer des espaces publics universellement accessibles et sécuritaires qui sont dignes et accueillants pour toute personne, tout au long de la journée et en toutes saisons	Stratégies d'action • 9.4.1 Faire de l'accessibilité le critère de base pour les espaces publics. • 9.4.2 Fournir les infrastructures essentielles à la vie publique (par exemple, mobilier urbain, électricité, éclairage, toilette, eau potable et brumisateurs). • 9.4.3 Prévoir des éléments de protection ou d'atténuation contre les intempéries et une programmation appropriée pour les conditions pluie/hiver et été/chaud. • 9.4.4 Favoriser des soirées sécuritaires et accueillantes dans les lieux de vie nocturne et encourager une plus grande diversité d'activités dans les espaces publics attenants.
Orientation 9.5 : Veiller à ce que le réseau d'espaces publics soutienne la résilience sociale et écologique de la ville	Stratégies d'action • 9.5.1 Intégrer les actifs naturels et les services écosystémiques dans le réseau public pour accroître la résilience des quartiers et améliorer la santé écologique de la ville. • 9.5.2 Concevoir des espaces publics adaptés à l'environnement naturel et reconnaître les Nations en tant que leaders de la protection de l'environnement et de l'écologie. • 9.5.3 Explorer l'utilisation des espaces publics comme centres d'intervention, pour soutenir les Vancouverois en période de tremblements de terre, d'inondations ou d'autres catastrophes naturelles. • 9.5.4 Permettre aux résidents de se connecter en partageant et en cultivant des aliments, en créant des jardins alimentaires ou médicinaux et en prévoyant des aires de pique-nique en plein air dans les espaces publics. • 9.5.5 Intégrer les transports actifs et la micromobilité dans le réseau de l'espace public, y compris les vélos en libre-service, pour mieux connecter les quartiers et les destinations clés.
Orientation 9.6 : Construire et investir dans des partenariats communautaires en favorisant une participation et un lien social plus larges, et en promouvant une gestion résiliente et	Stratégies d'action • 9.6.1 Établir des partenariats avec des organismes communautaires, des organismes à but non lucratif, des organisateurs d'événements et des entreprises locales pour cogérer les espaces publics de leur quartier ; et développer des outils de sensibilisation, d'éducation et de communication dans le cadre d'une approche inclusive de gestion de l'espace public. • 9.6.2 Élargir les possibilités de travail accessible à tous par la programmation des espaces publics et leur gestion.

communautaire des espaces publics	• 9.6.3 Concevoir des espaces publics avec une flexibilité et des infrastructures intégrées pouvant accueillir un large éventail d'usages et permettre aux communautés de faire évoluer ces espaces dans temps. • 9.6.4 Réduire les obstacles à la participation du public à l'aménagement des lieux et à leur programmation, en améliorant la coordination entre les administrations et en renforçant les outils de communication, les programmes et le financement.
-----------------------------------	--

Outre ces orientations et ces stratégies d'actions qui concernent directement les espaces publics, ceux-ci apparaissent également à maintes reprises dans le plan d'urbanisme lorsqu'il est question de caractériser et d'agir sur les différents milieux de vie (orientations L1.3 à L1.8), notamment pour leurs fonctions écosystémiques, sociales, culturelles et de connectivité dans les déplacements. Les espaces publics sont également évoqués comme un élément essentiel en matière de design urbain et de « placemaking » (orientation L2.1), d'environnement (orientation 4.2) et de réceptacle aux activités artistiques et culturelles (orientation 8.2)

Dans les orientations en matière de transport (orientations 5.1 à 5.3), mentionnons que la rue est perçue comme un espace public à part entière et que l'objectif poursuivi est de « transformer l'espace routier » en changeant la façon dont il est utilisé en créant, d'abord et avant tout, des rues accueillantes pour les personnes. À la page 116 du plan d'urbanisme, on peut notamment lire que les rues seront modifiées « pour améliorer la marche, le vélo et le transport en commun et créer plus d'espace pour gérer l'eau, créer des corridors écologiques et permettre aux gens de se rassembler et de profiter de l'extérieur ». Pour ce faire, des réaménagements devront être réalisés en collaboration avec les collectivités, par le biais de projets pilotes et de reconstruction, pour, entre autres : répondre aux besoins changeants des résidents et des entreprises, créer un réseau intégré d'espaces publics et des couloirs écologiques, renforcer la résilience et la réactivité au climat ainsi que rendre la marche, le vélo, les déplacements en voiture et les transports en commun plus sûrs et plus confortables.

Pour en savoir plus : <https://vancouverplan.ca/wp-content/uploads/Vancouver-Plan-2022-09-23-1.pdf>

Quelques propos en lien avec nos trois axes stratégiques :

Axe 1 : Enrichir les connaissances et consolider leur partage

- Orientations 9.1

Axe 2 : Engager le dialogue et coconstruire le projet

- Orientations 9.1, 9.2 et 9.6

Axe 3 : Expérimenter et (re) (dé)réglementer

- Orientation 9.6